

Les Cahiers Fernand Pelloutier

CAHIERS DE RECHERCHE ET DE LIBRE DISCUSSION
PUBLIES PAR LE CENTRE D'EDUCATION OUVRIERE DE LA C.G.T.-F.O.

« ...des révoltés de toutes les heures, des hommes vraiment sans dieu, sans maître et sans patrie, les ennemis irréconciliables de tout despotisme, moral ou matériel, individuel ou collectif, c'est-à-dire des lois et des dictatures (y compris celle du prolétariat) et les amants passionnés de la culture de soi-même ».

Fernand PELLOUTIER.

Dans ce numéro :

Le 2^e congrès de la C.G.T.-F.O.

- Un héritage qu'il faut sauver
Hommes ou doctrine ?
L'U.D. de la Loire et l'orientation du mouvement syndical libre

Roger HAGNAUER
P. BOURBONNEUX
U. THEVENON

- Introduction à une étude du syndicalisme aux Etats-Unis

G. WALUSINSKI

L'éducation ouvrière dans les syndicats libres d'Allemagne Occidentale.

- Nous avons bien travaillé à Kochel

Pierre GIRAUD

- Après les rencontres de la Ruhr

Jacques PEYRAUBE

Les livres et les syndiqués

Georges VIDALENC

- Les problèmes de l'orientation professionnelle et de l'apprentissage en France

Raymond CALVEL

Documentation : Notes statistiques. Livres et revues.

Un héritage qu'il faut sauver !

Le Congrès de la C.G.T.-F.O. qui s'ouvrira le 25 octobre à Paris, porte ce titre : **2^e Congrès de la C.G.T.-F.O.** et ce sous-titre : **34^e Congrès national corporatif.** C'est là plus qu'une simple indication chronologique. C'est la revendication d'un héritage. Tels ces héros de roman qui gardent leur titre de noblesse, même lorsqu'ils sont dépouillés du patrimoine paternel, la C.G.T.-F.O. laisse aux usurpateurs les bâtiments qui furent notre propriété commune, mais maintient ses droits à la succession des fondateurs de la vieille C.G.T., dont l'œuvre, depuis plus d'un demi-siècle, s'est maintenue à travers les batailles sociales, les guerres, les scissions, les répressions et les servitudes.

Nous n'avons pas le loisir de remonter dans le passé jusqu'à l'acte officiel de naissance de la C.G.T. (congrès de 1895). Non que cette histoire nous soit indifférente. Mais la C.G.T. ne s'est constituée organiquement sur ses bases fondamentales qu'après l'unité avec la Fédération des Bourses du Travail animée par Fernand Pelloutier — c'est-à-dire au Congrès de Montpellier de 1902.

C'est à cette date que l'on peut formuler la définition même de la C.G.T. : groupement de syndicats soumis à la double adhésion obligatoire à une Fédération de métier ou d'industrie et à une Bourse du Travail locale ou départementale. Cette obligation ne fut pas immédiatement effective pour tous. Il fallut une évolution lente et normale — achevée seulement en 1919 — pour intégrer toutes les Fédérations de métier dans des Fédérations d'industrie, et toutes les Bourses du Travail dans des Unions départementales. Mais c'est bien, depuis cette époque, cette double structure à lignes verticales et horizontales, cette double expression du « corporatif » et du « social » qui marque l'originalité de notre mouvement syndical, dont l'exemple s'est imposé, en France et hors de France, à tous ceux qui ont voulu réaliser, sur le plan économique, les organisations les plus efficaces.

Si nous négligeons les modifications statutaires — plus ou moins discutables — introduites depuis 1902, il reste des principes essentiels dont le respect conditionne la permanence de la C.G.T.

C'est d'abord que le syndicat demeure l'unité de base de la confédération — le syndicat et non le syndiqué — le syndicat dont l'autonomie dépend de la réalité concrète des intérêts qu'il représente.

Le Congrès confédéral est donc constitué par des mandataires directs des syndicats. L'obligation pour ceux-ci d'adhérer à une Union départementale et à une Fédération d'industrie limite leur compétence géographique et corporative.

Nécessaires sans doute pour l'action sur les pouvoirs publics, les syndicats nationaux de Fonctionnaires n'ont pas de place dans l'organisation confédérale — pas plus que les Cartels de Fédérations. La vieille Fédération des Fonctionnaires n'a obtenu, au congrès confédéral de 1929, d'être reconnue par la C.G.T. qu'à la condition de laisser ses Fédérations internes (d'administrations ou de services publics) adhérer directement à la C.G.T.

Réunis en congrès, les syndicats orientent l'action confédérale — la C.G.T., dans l'esprit de ses fondateurs, jouant exclusivement un rôle de coordination.

Mais le congrès, seul qualifié pour modifier le contrat, c'est-à-dire les statuts de la C.G.T., seul qualifié (ce que l'on a trop souvent oublié) pour juger les résultats de l'action antérieure et déterminer les tendances de l'action future, ne délègue pas ses pouvoirs à des représentants permanents.

Après le congrès, le syndicat demeure. Il participe à la vie d'une Union et d'une Fédération et celles-ci au **Comité confédéral national** choisissent le bureau et la Commission exécutive.

Cette organisation — qui a soulevé pas mal de controverses — présente à nos yeux un triple avantage :

1) Elle maintient organiquement la structure constitutionnelle de la C.G.T. sur sa double base des Unions et des Fédérations.

2) Elle soumet naturellement les responsables de la C.G.T. au contrôle périodique (trimestriel en principe) de ceux qui les ont élus.

3) Elle permet de vérifier la valeur des résolutions du congrès. Si celles-ci ne sont pas provoquées par des mouvements artificiels, si elles expriment vraiment la volonté des syndicats, ceux-ci prolongeront au sein de leur Union et de leur Fédération l'effort qui s'est conclu provisoirement au congrès. Et leur double représentation au **C.C.N.** — quoique indirecte — leur assure une garantie supplémentaire.

Pour reprendre une formule lancée à l'aube de la Révolution russe : ici la démocratie s'exprime non par un simple résultat arithmétique, mais par une volonté d'action. Ici, on ne se paye pas de mots. On n'a pas la consolation de maudire le législateur infidèle à son programme. Certes on ne peut ignorer les effets nocifs d'un bureaucratisme qui a corrompu le syndicalisme et qui a abouti à la colonisation de la C.G.T. Mais c'est la passivité à la base qui explique l'asservissement au sommet. Et c'est bien la base qui a réagi, provoqué la scission et créé notre C.G.T.-F.O.

**

Si l'unité de base demeure le syndicat et non le syndiqué, on doit reconnaître que les fondateurs de la C.G.T. s'inspiraient d'une logique indiscutable en accordant à chaque syndicat — quelle que soit son importance numérique — une seule voix au congrès. Il a fallu cependant tenir compte des exigences d'organisations de masses. On a voulu également éviter les manœuvres, l'utilisation de syndicats squelettiques, éphémères, qui n'apparaissent que lors d'un congrès... On s'est rallié, en 1919, à une solution désignée par le terme barbare de « proportionnelle proportionnée ». C'est-à-dire que l'on tient compte des effectifs, mais qu'on ne laisse pas la représentation des gros syndicats écraser celle des petits. Un syndicat de 8 membres a droit à 2 voix. Quoique 2.000 fois plus fort, un syndicat de 16.000 membres n'a droit qu'à 55 voix.

Mais la représentation reste la règle égalitaire pour les Unions et Fédérations. Chacune d'elles n'a droit qu'à une voix au C.C.N. L'exception admise pour la région parisienne se justifie non par l'importance numérique de l'Union, mais par l'extension de son autorité sur deux départements.

**

Pendant toute la période de 1902 à 1914, la C.G.T., afin de prouver son opposition au centralisme

et marquer l'importance des Bourses du Travail, tint tous ses congrès dans des villes de province : Montpellier (1902), Bourges (1904), Amiens (1906), Marseille (1908), Toulouse (1910), Le Havre (1912)... On réunit à Paris en 1912 un congrès extraordinaire dans le but de prévenir la guerre mondiale, annoncée par le conflit balkanique.

Les luttes douloureuses provoquées par la liquidation de la politique de guerre dominèrent les congrès de Paris (1918), de Lyon (1919), d'Orléans (1920), de Lille (1921).

Puis ce fut la première scission. Portée à son origine par la vague révolutionnaire, la C.G.T.U., colonisée par les communistes, connut vite une décadence dont la rapidité s'accéléra au cours de ses congrès successifs de Saint-Etienne (1922), Bourges (1923), Paris (1925), Bordeaux (1927), Paris (1929-1931-1933-1935).

En regroupant lentement ses forces, la vieille C.G.T. où les Fédérations dominaient, négligea la vieille tradition et réunit à Paris tous ses congrès.

C'est à Toulouse, en 1936 que l'unité syndicale fut consacrée officiellement. A Nantes, en 1938, le congrès — délibérant sous le signe de la guerre imminente — se termina dans une confusion qui explique les déviations et les reniements dont nous souffrons encore.

On connaît la suite, ...l'après-guerre, les espoirs nés de la libération, la brutalité des opérations stalinien-nées, la fondation de la C.G.T.F.O.

**

De cette histoire des noms émergent dans une clarté qui brille encore. Bourges (1904) où fut décidée la grande campagne pour les 8 heures et la prodigieuse manifestation du Premier Mai 1906.

Amiens (1906) qui vota le texte que l'on a qualifié justement de charte d'Amiens. Une charte : c'est-

à-dire ce qui assure la permanence d'une institution. Charte d'unité, car elle fut votée par le congrès à la quasi-unanimité. Charte d'unité, parce qu'on n'a jamais pu maintenir ou reconstituer l'unité qu'en revenant à la simplicité de sa lettre et de son esprit.

Toulouse (1936) qui a déterminé les mouvements de juin 1936 et orienté le Rassemblement populaire sur la voie des accords Matignon.

On pourrait facilement marquer chaque étape du mouvement ouvrier par les résolutions de chaque congrès. Avant 1914, outre la lutte antimilitariste et antibellique, la journée de 8 heures, les retraites ouvrières, le repos hebdomadaire furent l'objet de débats passionnés.

Les nationalisations industrialisées en 1929, l'adhésion des Fonctionnaires en 1927, la réforme de l'Enseignement en 1931, le plan de la C.G.T. en 1933 et en 1935, telles furent les grandes questions débattues lors des congrès de la vieille C.G.T., où cependant la division ouvrière pesait sur toutes les discussions et entretenait une atmosphère de résistance et d'inquiétude. Les anciens n'ont pas oublié ce congrès de 1931 où abordée dans une atmosphère de polémique presque misérable, l'unité syndicale provoqua en fin de compte une sorte de réconciliation dans l'espérance.

Des phrases ! ?... diront sans doute ceux qui ne voient le mouvement ouvrier qu'à travers les yeux d'une stratégie savante. Peut-être... Mais ce sont des phrases qui permettent de mesurer la température, de déceler les intentions, d'apprécier les possibilités, d'estimer la force du syndicalisme. Pour ceux qui savent voir et entendre, un congrès confédéral — lorsqu'il se réunit sous le signe de la liberté — montre la classe ouvrière dans sa réalité vivante.

Roger HAGNAUER.

HOMMES OU DOCTRINE ?

S'il est vrai qu'un mouvement syndical, dont la mission essentielle est la défense des intérêts d'une classe sociale que sont les salariés, doit être réaliste, il est non moins vrai que cette défense, pour être efficace, doit se concevoir dans le cadre d'un plan général constructif établi d'après une doctrine sociale et économique.

Cette constatation nous oblige à mesurer, pour le présent, l'importance qu'il faut donner aux hommes ou à la doctrine. Il est un fait qu'une doctrine aussi belle soit-elle n'a de valeur que dans la mesure où elle peut s'appliquer et surtout où elle se réalise. D'autre part, sa réalisation sera tributaire de la valeur des hommes chargés de son application.

Convenons aussi qu'une doctrine, dont l'échéance se trouve placée, obligatoirement dans le temps, se heurtera constamment aux réalités et aux difficultés de son application, surtout qu'elle se trouve, de par ses objectifs, s'opposer à des intérêts puissants qui entendent se défendre ardemment. Encore là, la valeur, la combativité des responsables jouera un rôle important.

Reconnaissons également que l'ampleur de la lutte et les nombreux problèmes qui découlent de la réalisation de cette doctrine font que la part de chacun se trouvera toujours limitée, soit par des connaissances personnelles, soit par des aptitudes innées mais, surtout, par des possibilités humaines. En définitive seules des équipes peuvent obtenir des résultats concrets.

Et enfin je dirai que la doctrine elle-même ne

s'invente pas toute seule, elle n'est que le fruit des cerveaux humains, de la valeur, de l'honnêteté, de la conscience de classe, de la compétence de ceux-ci. De plus une doctrine, quelle qu'elle soit, n'est pas immuable dans le temps. Elle se rectifie, s'adapte, s'améliore, se perfectionne suivant les circonstances du moment, les étapes de réalisation, en un mot, c'est quelque chose de malléable qui n'est jamais définitif. Donc la valeur des hommes a toujours une prépondérance dans sa valeur de réalisation.

Je suis personnellement convaincu que le problème des hommes prime le problème de la doctrine, surtout si nous considérons que le mouvement syndical se doit par-dessus tout, d'être réaliste.

En guise de conclusion, je tiens à préciser que mon intention n'est pas d'ouvrir une polémique sur un tel sujet, nous avons beaucoup mieux à faire, mais de poser aux esprits syndicalistes le problème du choix des militants en fonction de leur valeur. Quant à moi, je reste convaincu que le relèvement syndical sera l'œuvre des hommes que nous sommes, mais aussi des hommes que nous formerons et que nous nous adjoindrons. Et, pour terminer, je dirai qu'il est une chose indispensable qu'il faut exiger de la part de nos militants à tous les échelons, c'est la foi en la lutte que nous menons. Car, sans ce moral, sans cette croyance, il n'y a pas d'avance, donc il ne peut y avoir de victoire possible même avec les plus belles doctrines du monde.

P. BOURBONNEUX.

L'U.D. de la Loire et l'orientation du mouvement syndical libre

Au cours de ses deux réunions de fin juillet, la commission économique de l'U.D.-F.O. de la Loire a essayé de caractériser la situation économique et sociale telle qu'elle se présente après cinq années de reprise économique, et d'en dégager pour notre C.G.T.-F.O. les moyens d'action les plus efficaces à assurer la défense des intérêts immédiats et des intérêts généraux de la classe ouvrière, compte tenu des grandes expériences sociales de ces dernières années.

Un rapide examen de la documentation économique concernant la période 1938-1950 permet d'aboutir aux constatations suivantes :

1. La production arrive, en 1950, à dépasser de 30 % celle de 1938;
2. Les moyens de production ont été non seulement renouvelés, mais ils se sont accrus par rapport à 1938;

3. Mais les salaires sont encore loin d'atteindre le niveau de 1938; le salaire minimum du manœuvre de la région parisienne ne se trouve encore qu'à l'indice 10 en septembre 1950 par rapport à 1938, alors que les coefficients des prix de détail et des prix de gros dépassent respectivement les indices 19 et 22.

Qu'est-ce à dire, sinon que les détenteurs des moyens de production ont accru considérablement leur avoir et leurs revenus, aux dépens de la classe ouvrière dont la rémunération a été réduite?

Comment s'est opéré cet enrichissement ?

Il a ses origines dans la période de pénurie où le dirigisme bureaucratique fixait des prix de vente très avantageux, même pour les entreprises les plus défavorisées, tout en bloquant les salaires et en laissant fonctionner un marché parallèle source de bénéfices scandaleux. Il a été également favorisé par l'aide américaine (1). Mais il s'explique surtout par la pratique de l'autofinancement qui consiste à affecter, au détriment des salariés, une part importante de la production aux investissements, le travail et le capital étant rémunérés, les réserves et amortissements effectués. Il en est résulté une accumulation de valeurs dans les mains des maîtres des entreprises par l'appropriation d'une part de production qui constitue un bien social, produit d'un effort collectif.

Le résultat, c'est une surexploitation des salariés que les patrons tentent de prolonger, soutenus par l'Etat qui est devenu le premier des patrons, le plus mauvais des patrons, parce qu'il est en déficit permanent et se permet de refuser l'amélioration de la condition de ses salariés au nom des raisons supérieures que constituent l'intérêt supérieur et le prestige de la nation, la nécessité d'équilibrer le budget, les nécessités de la défense nationale... Patrons et Etat manifestent une opposition tenace à tout rajustement de la rémunération du travail salarié, opposition qui se traduit en ce moment par les refus d'augmentation des salaires et le refus de discuter les conventions collectives.

Patrons et Etat ne semblent disposés à opérer de légères retouches aux barèmes de salaires qu'à condition que soit augmentée la productivité du travail, considérée, non pas comme le résultat d'une

(1) Voir, à ce sujet, les commentaires des syndicalistes américains présentés dans nos notes documentaires (p. 11).

meilleure organisation de la production et de la distribution, mais comme un accroissement de l'effort des salariés. En somme, c'est la consolidation des situations acquises, la consolidation du taux d'exploitation du travail.

Pour ce qui concerne les nationalisations, force nous est de constater qu'elles n'ont rien apporté aux salariés; elles ne leur ont même pas apporté cette amélioration de leurs salaires que permettait d'espérer la suppression totale ou partielle du profit capitaliste; elles ont, dans bien des cas, servi à caser des parasites supplémentaires, à renforcer l'autorité des dirigeants des moyens de production, favorisant ainsi l'avènement des organisateurs, qui constituerait une nouvelle forme d'exploitation, avec prédominance de la bureaucratie, et où l'oppression se ferait non plus au nom de la propriété, mais au nom de la fonction.

Dans l'ensemble, nous aboutissons à cette conclusion : nous nous trouvons dans une période très nette de régression sociale et la première question que se pose la commission économique est celle-ci : Comment, dans de telles conditions, assurer une défense efficace des intérêts ouvriers ?

**

La défense ouvrière se présente mal. Les ouvriers ont été trompés. On leur avait laissé croire que la libération du pays de l'oppression nazie impliquait la libération de l'oppression capitaliste et étatique. Or leurs chefs les plus intransigeants furent les premiers à leur demander de consentir des sacrifices, de produire toujours plus sans revendiquer, pour créer une armée nationale forte, pour réarmer, pour reconstituer les moyens de production des patrons patriotes... Par la suite, écarts du gouvernement, ces mêmes chefs rendirent toute union impossible du côté ouvrier en subordonnant l'intérêt du prolétariat français à celui de l'Etat totalitaire russe et ils provoquèrent la scission de 1947.

Les expliciteurs de la classe ouvrière purent ainsi facilement reconstituer leurs moyens de production et raffermir leur autorité.

Face au renforcement de l'oppression patronale et étatique, nous trouvons une classe ouvrière divisée. Une partie s'est laissé gagner par la mystique d'une révolution mondiale sous la direction de l'Etat totalitaire russe; l'autre partie reste divisée en plusieurs mouvements dont les buts et les moyens d'action ne diffèrent pas sensiblement entre eux.

Or pour être forts, nous devons être unis. Mais l'unité n'est possible que lorsque les ouvriers peuvent déterminer en toute liberté les buts et les moyens de leur action, sans qu'il soit possible à une partie d'entre eux, d'imposer une conception qui ne peut être acceptée par l'ensemble.

Inutile d'espérer une entente avec les formations qui ont lié leur sort à celui de l'impérialisme russe; ils ne pensent qu'à profiter des unions passagères ou de l'unité pour entraîner le plus grand nombre possible d'ouvriers au service de la politique de l'Etat russe.

Or nous ne voulons pas nous faire les complices d'une telle politique dont l'aboutissement est la mise en esclavage des travailleurs comme cela s'est produit en Russie ou dans les démocraties populaires.

Mais nous croyons fermement à la possibilité de l'union de tous les syndicalistes libres dans une seule centrale syndicale, indépendante des partis, des sectes et des gouvernements ; une centrale syndicale qui éviterait l'action indirecte dans des institutions officielles, parce qu'elle détourne la classe ouvrière de son propre effort, le seul efficace, et s'en tiendrait à la pratique de l'action directe, à la défense des libertés acquises, à la défense de la personnalité humaine contre l'étatisme envahissant et le totalitarisme esclavagiste.

En attendant cette unité, la commission économique souhaite la réalisation de comités permanents de liaison entre organisations syndicales libres comme celui qui s'est constitué dans la Loire entre U.D.-F.O., U.D.-C.F.T.C. et Fédération Autonome de l'Enseignement ; elle accepte même, si la situation locale l'exige, la création d'ententes à la base, de durée limitée, avec des objectifs précis à caractère purement professionnel.

**

Mais un syndicalisme purement revendicatif ne constitue pas un centre d'attraction suffisant pour des hommes qui se sentent écrasés par le système d'exploitation qu'ils subissent et qui ne peuvent se résoudre à ne pas voir un terme, pour eux et pour leurs enfants, à la dépendance où ils se trouvent vis-à-vis des détenteurs des moyens de production.

Il doit apporter aux exploités les moyens de se libérer de l'asservissement à la machine et à ceux qui possèdent les machines ou en dirigent le fonctionnement.

Oh ! les moyens de libération ne manquent pas, et la plupart ont même le caractère de solutions faciles, n'exigeant que le ralliement aux équipes qui s'offrent à les réaliser. Ils se ramènent à la conquête pacifique du pouvoir (par le bulletin de vote ou la pénétration lente des institutions bourgeois) ou à la conquête violente de ce même pouvoir. Quelle que soit la méthode, elle aboutit au même résultat : l'expropriation capitaliste, la substitution au capitalisme d'une élite qui assure la direction de l'économie et de l'Etat. C'est la transformation sociale par délégation de pouvoirs, dont l'aboutissement inévitable est la mise en place de nouvelles classes dirigeantes qui s'octroient de nouveaux priviléges et les maintiennent par la création d'un puissant appareil de coercition.

Le peuple russe vient d'en faire l'expérience.

Force est aux syndicalistes libres de dénoncer ces nouvelles formes d'esclavage et d'opposer à ce faux socialisme, un socialisme ouvrier, réalisé par les ouvriers, comme le voulurent les fondateurs du syndicalisme, et notamment Fernand Pelloutier.

Ce n'est pas par la conquête du pouvoir que l'ouvrier se libérera de l'exploitation capitaliste et de l'exploitation étatique, en un mot de l'exploitation de tous les dirigeants des moyens de production, qu'ils en soient les propriétaires ou les gérants ; c'est par la conquête de l'entreprise.

C'est dans l'entreprise que se produit l'exploitation de l'ouvrier, c'est là qu'est prélevée la part du produit du travail que propriétaires ou gérants des moyens de production s'attribuent, en vertu de leurs droits de propriétaire ou de l'importance de leur fonction. Et l'émancipation des travailleurs ne sera en voie de réalisation que lorsque les travailleurs participeront effectivement à l'organisation de la production et à la répartition de la production entre tous ceux qui en ont été les artisans. Là est la solution du problème, pas ailleurs. Et c'est dans cette voie que doit s'orienter le syndicalisme libre.

Œuvre de longue haleine, qui nécessitera un effort persévéranter et un changement d'état d'esprit chez les militants syndicalistes, mais qui peut, avec la pratique de l'action directe, engendrer cette prise de conscience chez les producteurs, cette

acceptation des responsabilités, cet éveil du sentiment de la dignité humaine qui peuvent faire de la classe ouvrière librement organisée, une force irrésistible de transformation sociale, dominant toutes les autres et ralliant à elle l'ensemble de la population active.

Il sera difficile de ramener l'ouvrier à l'entreprise, après l'avoir habitué à se tourner vers l'Etat-providence ; difficile de l'amener à envisager lui-même sa propre libération après l'avoir habitué à se décharger de cette besogne sur des fondés de pouvoirs. L'entreprise, pour lui, est un lieu de travail forcé, où l'on est esclave d'une machine et sous la dépendance totale de ceux qui dirigent ou coordonnent le travail. L'idéal pour lui et pour ses enfants, c'est l'évasion vers les services à statut où l'on trouve la sécurité de l'emploi et des garanties contre l'arbitraire.

C'est pourtant le seul moyen avec la pratique de l'action directe de travailler efficacement pour la défense des intérêts immédiats et de préparer la libération des travailleurs. Il faut le dire, et la commission économique de la Loire a estimé qu'il fallait le dire au congrès de la C.G.T.-F.O., qui se doit d'envisager, face aux nouvelles forces d'asservissement, les conditions d'une libération réelle des salariés de l'exploitation patronale et étatique.

U. THEVENON.

Nouvelles de l'éducation ouvrière

1. — Conférence internationale. — Dans sa dernière réunion du 13 au 15 septembre le Sous-Comité de la CISL a discuté l'ordre du jour provisoire de la Conférence européenne sur l'éducation ouvrière qui se tiendra à Bruxelles du 30 octobre au 1^{er} nov. 1950. Cette conférence, qui consacrera aussi une de ses séances aux problèmes des jeunes travailleurs, examinera un certain nombre de propositions dont les plus importantes sont :

- 1.) L'organisation de deux cours d'été internationaux en 1951.
- 2.) Un projet de création d'un collège syndical international.
- 3.) La création d'un fonds international d'éducation ouvrière.
- 4.) L'assistance dans le domaine de l'éducation aux pays insuffisamment développés.
- 5.) La distribution de matériel d'éducation, manuels sur l'organisation et l'histoire syndicales, etc.
- 6.) La création d'un comité consultatif régional européen pour l'éducation ouvrière.

Les responsables du Centre d'Education Ouvrière participeront à cette conférence au titre de délégués de la CGT-FO. Ils donneront, dans notre prochain numéro, un compte rendu de cette réunion importante quant à son sujet, importante aussi par le début qu'elle marque d'une coordination syndicale internationale de l'Education Ouvrière.

2. — En Suisse. — La Revue Syndicale Suisse (août 50) publie une étude sur le Cercle Syndicaliste d'Etudes de Neuchâtel par son secrétaire C. Berger. Voulant former des militants capables de penser par eux-mêmes, nos camarades suisses apprécient particulièrement la formule du Cercle syndicaliste d'études qui oblige ses membres à « un travail régulier, actif et réfléchi dans une véritable communauté de participants ».

L'auteur signale en particulier les bons résultats obtenus, la première année d'activité du Cercle par une « ronde des métiers » : série de causeries où tour à tour chacun des participants entretienait ses camarades de son métier et de la situation sociale des travailleurs dans sa profession.

Introduction à une étude du syndicalisme aux Etats-Unis

Dans un précédent numéro de ces « Cahiers » j'avais eu l'occasion de préciser quelques-unes des raisons qui nous font étudier avec un soin particulièrement attentif le syndicalisme américain. La participation à un voyage d'études de six semaines aux U.S.A., dans une mission organisée par l'E.C.A. (Administration du Plan Marshall) et consacrée à l'étude de l'Education ouvrière aux U.S.A., peut avoir modifié sérieusement les idées toutes faites que plus ou moins consciemment j'avais adoptées sur les Etats-Unis et sur leur mouvement ouvrier. Elle ne peut avoir changé cette opinion qu'il n'est pas, pour l'instant, d'étude à la fois plus utile et plus réconfortante pour le syndicaliste libre.

D'autres missions syndicales ont fait, sinon la même expérience que celle de la mission d'éducation ouvrière, des expériences équivalentes. A l'intérieur de chaque équipe, des impressions diverses ont été recueillies, diverses et peut-être même contradictoires, selon les tendances des observateurs et le hasard des faits et des choses observées. Un difficile et passionnant travail de mise au point est à entreprendre : difficile parce que l'expérience de chacun est fragmentaire et qu'en six semaines on ne peut prétendre explorer à fond un mouvement ouvrier et un pays ; mais passionnante aussi, parce que la juxtaposition de ces impressions individuelles doit pouvoir donner une image significative de ce que des militants français peuvent comprendre des actes et des organisations de leurs camarades américains.

Cette entreprise de confrontation des thèses et d'abord de leur exposé, ces Cahiers la commenceront dès leur prochain numéro. Dans la même intention un week-end d'étude réunira les 2 et 3 décembre tous les militants intéressés par le problème, qu'ils soient allés ou qu'ils ne soient pas allés aux U.S.A.

Certes, les conclusions auxquelles chacun des voyageurs aura abouti ne peuvent être définitives. Les impressions accumulées se corrigent peu à peu sans qu'il y ait de terme à cette progressive mise au point. Mais la réalité américaine n'est pas fixe non plus. L'impression dominante n'est-elle pas, justement, d'un pays en pleine transformation, d'un mouvement syndical héritier de vieilles traditions parfois, mais qui s'adapte très vite aux conditions relativement nouvelles pour lui, du syndicalisme de masse ? Autrement dit, un mouvement syndical vivant et qui se charge de corriger en tout lieu, en toute circonstance les idées générales simplistes qu'on peut se faire à son sujet.

Je n'ai pas la prétention de pouvoir expliquer toutes les contradictions que le mouvement américain recèle, justement du fait qu'il est vivant. Je crois seulement que six semaines d'études, une connaissance directe des hommes et de leur vie, ont permis à mes camarades de voyage, comme à moi-même, une compréhension probablement plus ouverte des problèmes américains. Je pèse à dessein mes mots : nous n'avons en ces « Cahiers » aucun goût pour l'oracle ; nous savons que nous pouvons nous tromper et nous souhaitons qu'on nous aide par une critique objective.

Je faisais allusion, tout à l'heure, à des idées générales simplistes, souvent exprimées. Dès mon retour j'en ai eu un exemple. Avec une sérénité parfaite, un rédacteur de la revue « *Esprit* », faisant

allusion à la Fédération Américaine du Travail (A.F. of L.) la qualifiait d'« archi-réactionnaire ». Mais quelques jours auparavant nous avions visité les services sociaux de l'Union de la Confection pour Dames (ILGWU), nous avions vu le film admirable, « Avec ces mains » qui retrace l'histoire de l'union, les luttes héroïques et l'esprit des luttes présentes. Quinze jours avant, le responsable de l'éducation ouvrière au Roosevelt College de Chicago, membre lui-même de l'A.F.L., nous avait conduits dans les quartiers de la ville où les noirs vivent misérablement : « Il faut que vous voyiez aussi l'envers des belles choses », nous disait-il.

Le mot réactionnaire a une signification. Nous connaissons une classe, en France, qui a toujours su, et avec quelle perfection, représenter ce que cela veut dire. « Archi-réactionnaire » ne convient pas à cette volonté d'action, à cette profondeur humaine de l'action (si sensible dans le film cité plus haut), à cette courageuse sincérité.

**

Ce qu'il faudra chercher à bien faire d'abord, c'est donner une information assez complète et assez simple sur ce qui existe et sur ce que chacun aura vu. L'important est de bien distinguer le fait et l'interprétation qu'on a le droit d'en donner. Il ne faut pas mêler l'un et l'autre.

C'est à partir d'une telle documentation que de fructueuses discussions pourront s'épanouir. Non pas pour le plaisir de discuter, mais parce qu'il est nécessaire, vital pour les mouvements syndicalistes des divers pays de bien se connaître pour mieux se comprendre.

Aussi bien, n'ayant pas l'intention ni la possibilité matérielle de commencer aujourd'hui cette étude, il me paraît essentiel de souligner tout de suite l'intérêt humain considérable de missions semblables à celle dont j'ai fait partie. Il est banal de dire que rien ne remplace le contact humain direct. S'il est banal de le dire, il est remarquable de l'éprouver.

On peut lire dans des livres ou dans des journaux que le mouvement syndical est fort et même noter des chiffres de millions d'adhérents. Cela n'est en rien comparable avec la prise de conscience de cette force au contact d'une organisation particulièrement soignée, au contact de militants qui sont, de toute évidence, une force.

Et puis, une force, qu'est-ce que cela veut dire ? On pense bien que nous ne sommes pas devenus des admirateurs de la force aveugle à laquelle aboutit la discipline implacable des organisations totalitaires. Mais justement ce qui m'a frappé, c'est l'atmosphère de liberté qui règne et qui entraîne un climat d'égalité au sein des syndicats. C'est cela le régime des bonzes, des bureaucraties, dont certains parlent ? Cette recherche des réactions de tous, ce souci de faire activement participer tous les adhérents à la vie syndicale, non pour qu'ils obéissent mais pour qu'ils disent ce qu'ils pensent, est-ce l'atmosphère d'étouffement annoncée par certaines propagandes ?

Entre nous, et par mesure de plaisanterie, nous ironisons souvent sur la liberté de chacun « au pays de Washington ». Certes nous n'avons jamais considéré le premier président des Etats-Unis com-

me un initiateur du mouvement ouvrier. Mais nous a été constamment sensible ce souci de liberté individuelle garantie à chaque citoyen et que chaque citoyen américain cherchait toujours à assurer aux voyageurs que nous étions.

Et je crois que c'est cette volonté maîtresse d'assurer la liberté individuelle qui crée un climat de sincérité totalement étranger à ce mot anglais qui qualifie si mal l'Amérique : le bluff. Pourquoi tromper d'ailleurs ; la réalité est là, suffisante, pour étonner. Et pas seulement le visiteur mais tout Américain lui-même me paraît en continual état d'alerte pour savoir toujours s'étonner, chercher et découvrir. Il y a seize millions de syndiqués, nous disaient les militants, non pour montrer leur satisfaction, mais pour nous expliquer quel travail reste à faire pour organiser 45 autres millions de travailleurs.

Liberté, sincérité, cela ne peut mener au conformisme. Je garderai longtemps le souvenir de la dernière poignée de main de G. Guernsey, responsa-

ble de l'éducation au C.I.O., venu nous accompagner à l'aérodrome de Washington : « Eduquer, non pour satisfaire, mais pour inquiéter », lui disais-je.

« Oui, c'est ça ! » me répondait-il en guise d'au revoir

Parmi toutes les chansons qui constituent l'émouvant et vivant folklore syndical, il en est une où l'on rêve que l'usine est en marbre et les outils en or. Le temps d'un couplet on rêve au paradis. Mais dès le suivant on rappelle les chanteurs à la réalité : il n'y a pas de paradis terrestre. Je crois que là-bas, tout le monde aime mieux ça : ainsi il y a quelque chose à faire « avec ces mains », et cela signifie peut-être que plus ou moins consciemment, les travailleurs américains pensent que la meilleure éducatrice, c'est l'action. Sans doute cela ne va pas sans défauts, sans faiblesses ; mais il n'y a pas plus de perfection que de paradis. Il y a des hommes qui cherchent. Qu'avons-nous d'autre à faire que leur tendre la main et avec eux chercher !

G. WALUSINSKI.

Les syndicalistes et les libertés

Dans tous les pays où le syndicalisme est libre, les syndicalistes défendent les libertés.

U.S.A. — Le Journal du CIO du Michigan (Michigan CIO News du 21 septembre) relate comment le président du CIO, Phillip Murray a félicité les 7 sénateurs qui ont seuls voté contre la loi anti-communiste Mac Carran. Murray reconnaît la nécessité de mesures contre l'espionnage, le sabotage et la trahison, « mais ce n'est pas une raison pour détruire des garanties éprouvées par le temps de nos libertés constitutionnelles sous le prétexte d'assurer notre défense nationale et notre prospérité ». Murray ajoute : « Nous avons clairement démontré que cette loi pourrait être facilement utilisée pour gêner le renforcement de la démocratie américaine. »

On sait qu'il s'agit d'une loi, contre laquelle le Président Truman a vainement opposé son veto, qui prévoit l'internement des « communistes ». (Nous mettons le mot entre guillemets parce que, trop souvent, on qualifie de communistes des hommes qui ne sont que des agents staliniens. Cette erreur de langage est dangereuse si elle représente un consentement implicite aux thèses stalinianes).

Belgique. — Dans « Le Syndiqué du Livre » (octobre 50), organe du Syndicat Unifié du Livre de Bruxelles, Jean De Boé, le secrétaire du syndicat dont l'indépendance est bien connue à l'égard de tous les partis politiques exprime la même protestation :

« Les milieux syndicaux se sont émus de la menace du Premier ministre. La liberté est une. Dès l'instant qu'elle est menacée dans une de ses manifestations, elle le sera bientôt dans toutes. Et nous sommes trop soucieux de la liberté syndicale pour ne pas nous élever contre la censure que prétend exercer le gouvernement contre ceux qui ne pensent pas comme lui, et de s'en servir pour priver une partie de la classe ouvrière du bénéfice des fonctions publiques qui sont accessibles à tout citoyen. »

Pologne. — Les faits précédents seront rapprochés avec profit des extraits suivants de la « Loi du 19 avril 1950 concernant la discipline socialiste dans le travail » et publiée, d'après le journal polonais *Dziennik Ustaw* du 5 mai dans « Problèmes Économiques » (Documentation Française) du 1er août.

« Art. 4. — a) Manquer un jour de travail signifie être absent pour une raison injustifiée.

b) Manquer une partie de la journée de travail dépassant les limites établies par le Conseil des Ministres équivaut à une journée entière d'absence. »

(Suivent des peines comportant des pertes partielles de salaires.)

« Art. 7. — Pour les cas où la discipline du travail est enfreinte d'une manière malicieuse et obstinée des peines judiciaires seront appliquées, notamment :

a) pour une absence injustifiée de 4 jours de travail dans l'année ou davantage, malgré les peines encourues par le travailleur, ou

b) une absence injustifiée de 4 jours consécutifs ou davantage.

Art. 8. — a) La peine judiciaire consiste dans l'obligation de rester à son travail pendant une période ne dépassant pas trois mois, et de subir une réduction simultanée de salaires de 10 à 25 pour cent.

b) La justice de paix statue en matière d'absence injustifiée. »

« Art. 12. — Le chef de l'établissement de travail qui justifie l'absence au travail contrairement à la vérité et à dessein, qui n'inflige pas, malgré son devoir, les peines disciplinaires et ne communique pas aux tribunaux la demande de poursuite en justice est passible d'une détention de 3 mois ou d'une amende de 150.000 zlotys ou des deux à la fois.

Celui qui fait à dessein une fausse déclaration pour justifier une absence est passible des peines mentionnées plus haut.

Art. 13. — Celui qui transgresse les prescriptions de la présente loi et celui surtout qui se soustrait à la peine judiciaire infligée conformément à l'article 8 est passible d'une détention de six mois. »

L'importance de l'article 13 est compréhensible. L'ouvrier « malicieux » (?) qui aura été absent 4 jours et qui sera condamné à perdre le quart de son salaire pendant 3 mois pourrait avoir envie de changer d'usine ! Quant à la protestation des syndicats officiels polonais à l'égard de ces textes, nous la publierons in extenso... dès qu'elle aura paru !

L'ÉDUCATION OUVRIÈRE

dans les syndicats libres d'Allemagne occidentale

L'exposé que nous publions ci-dessous a été rédigé sous la responsabilité de la Fédération des Syndicats Allemands (D.G.B.). Il est reproduit d'après le bulletin « D.G.B. nouvelles ».

Nous avons jugé intéressant de faire suivre cette note des témoignages de deux de nos camarades qui ont participé, avec des délégations de la CGT-FO, à des rencontres organisées par nos camarades allemands.

Après la constitution des syndicats allemands en été 1945, il s'est avéré que le développement intense de la fonction éducatrice était une condition essentielle de l'efficacité de l'action syndicale. Plus de dix ans s'étaient écoulés de la dissolution des organisations syndicales en 1933 à leur reconstitution. Les membres et les dirigeants des syndicats de la période pré-hitlérienne avaient péri dans les camps de concentration ; la guerre et les bombardements en avaient décimé d'autres et ceux qui ont survécu avaient avancé en âge. La masse des nouveaux adhérents, plus jeunes, n'avait aucune expérience syndicale et pas de connaissance en politique sociale, en droit ou en économie. La minorité qui avait ces connaissances, a vu se poser à elle des problèmes entièrement nouveaux. Il n'a été possible de renouer simplement avec le passé, c'est-à-dire avec la période de 1932. Le droit et la politique sociale, la législation du travail, en vigueur dans le passé, n'étaient plus valables. Les autorités d'occupation, ignorant l'ancienne législation appliquée en Allemagne et ne connaissant pas l'administration sociale autonome d'avant 1933, promulguèrent de nouvelles lois et de nouvelles ordonnances et se montrèrent décidées à imposer des barrières au développement économique. En outre, les occupants ne pouvaient connaître la structure sociale de la nation allemande, en particulier la distribution des couches à l'intérieur des classes sociales. Il faut y ajouter que la politique des Lander, largement indépendante, contribuera à donner une structure nouvelle, très diversifiée, à la juridiction sociale, à la législation du travail, à la politique des salaires, au contenu des conventions tarifaires, au droit de co-décision en matière économique et à empêcher l'uniformisation du droit sur tout le territoire de la République Fédérale Allemande.

Le nouveau mouvement syndical a dû, par conséquent, faire face à une situation entièrement nouvelle, très confuse et instable dans tous les domaines de la vie publique où il fallait défendre les intérêts et les droits des adhérents.

Les syndicats allemands reconstitués ne sont pas seulement démocratiques dans leur organisation ; ils sont aussi, de par leur essence et comme tout mouvement syndical authentique, une institution indépendante d'aide mutuelle jouant en faveur de ses membres. Il en découle qu'il est indispensable d'avoir une équipe d'hommes et de femmes de bonne volonté, capables, s'intéressant au mouvement et rompus aux questions de politique sociale, de droit et d'économie dont chacun serait en mesure de défendre à son poste et avec habileté les intérêts des cinq millions d'affiliés au syndicat ; et il est indispensable de les avoir, dès l'origine, à tous les échelons de l'organisation, c'est-à-dire dans les comités directeurs des anciennes associations des Lander fusionnés à présent dans le comité directeur de la Fédération des Syndicats, dans les directions centrales des associations, des districts

jusque dans les plus petits groupements syndicaux locaux et les centaines de milliers d'entreprises. Or l'Allemagne qui a passé par l'enfer du nazisme et de la guerre n'offre qu'un nombre insuffisant d'hommes de cette qualité.

La première tâche des nouveaux syndicats consistait donc à reformer l'équipe indispensable de collaborateurs dévoués et qualifiés.

Mais puisque ce type de collaborateur ne peut se trouver uniquement et en premier lieu sur les bancs de l'école et qu'il ne peut se former sur initiation théorique mais surtout par la pratique et l'expérience, le problème de l'éducation ne peut être résolu sérieusement qu'avec le temps.

Au cours des cinq années écoulées depuis la reconstitution des syndicats et depuis la fondation de la Fédération des Syndicats allemands dont le champ d'action s'étend sur l'ensemble de la République Allemande, il s'est déjà dégagé un certain système d'éducation sur la base des expériences acquises. On peut distinguer dans ce système trois stades successifs qui seraient :

1. L'enseignement local des syndicats.
2. Les écoles fédérales du D.G.B. et les écoles syndicales de certaines associations.
3. Les académies du travail.

Nous décrirons brièvement ces trois stades :

ENSEIGNEMENT LOCAL

L'instruction locale donnée aux petits échelons de la Fédération des Syndicats, c'est-à-dire dans les comités des cercles et des communes, peut être considérée comme la base de l'enseignement syndical donné chaque année à des milliers de membres actifs, de syndicalistes locaux et de syndicalistes des entreprises. L'enseignement se fait généralement le soir, une fois par semaine pendant dix à trente semaines. Il s'agit de cours où l'on traite de l'organisation et des méthodes syndicales et où l'on acquiert certaines connaissances fondamentales et préliminaires dans la législation sociale, la juridiction du travail et la nature des contrats collectifs ainsi que des connaissances dans l'économie nationale et la gestion des entreprises.

Le nombre de ces cours est très grand, celui des participants variant entre 10 et 40 par cours. Il n'est pas encore possible de donner avec précision un aperçu d'ensemble de cette activité. Il faut attendre le 31 décembre quand sera écoulée la première année syndicale du D.G.B. On peut cependant admettre que plus de mille cours de soir de ce genre ont été organisés en Allemagne occidentale.

Pour mieux caractériser cette action éducatrice locale, il faut ajouter que dans les grandes villes syndicales telles que Hambourg, Munich et plusieurs autres, ces cours ne doivent pas être considérés uniquement comme des cours élémentaires d'introduction. Très souvent on y organise des cours pour former des conseillers juridiques, des

chargés de procès, des juges du travail, des conseillers d'entreprise et d'autres catégories de syndicalistes et la matière enseignée, de même que les méthodes appliquées, sont et doivent être d'un niveau élevé. Ceux qui ont achevé ces cours sont chargés de donner à leurs compagnons de travail de bons conseils en matière de droit, en se basant sur les lois et les contrats collectifs, de saisir les tribunaux de leurs doléances, de les y représenter et de défendre les intérêts sociaux et économiques du personnel des entreprises vis-à-vis de l'employeur. Par ailleurs, l'état des négociations relatives au droit de co-décision des travailleurs dans l'économie rend nécessaire la formation de milliers de conseillers d'entreprises et d'autres membres actifs des syndicats qui se consacrent à ce droit de co-décision. Ces cours, qui ont souvent lieu en fin de semaine, dépassent également le niveau des cours élémentaires.

Une partie toujours plus grande de la préparation vraiment élémentaire aux tâches futures syndicales et publiques, en particulier, la préparation des jeunes gens de 18 à 25 ans environ, se fait dans des cours spéciaux, organisés en collaboration avec les universités populaires locales. Ces cours s'intitulent « Travail et Vie ». L'institution de ces cours, d'abord développée dans le Land Basse-Sarre, puis étendue à d'autres Landes de la zone britannique, est également projetée en Hesse, en Rhénanie-Westphalie, en Bavière et en Wurtemberg. Le but est de donner à ces jeunes gens les rudiments indispensables de l'éducation formelle, telles que maîtrise de la langue, certaines connaissances professionnelles, notions historiques de base, connaissances élémentaires en géographie, en histoire naturelle, en sociologie. Il s'agit ici de combinaisons de cours qui peuvent s'étendre à 180 heures et qui, d'un point de vue pédagogique, sont adaptés au jeune âge des participants.

Rien que dans les Landes de la zone britannique il existe plusieurs centaines de ces cours « Travail et Vie ».

Alors que l'enseignement syndical local est uniquement financé par les syndicats, les cours « Travail et Vie » sont, en partie, subventionnés par les gouvernements des Landes. Il est juste qu'il en soit ainsi car, pour une bonne part, on donne à ces jeunes gens des connaissances élémentaires qu'ils auraient dû acquérir avant tout dans les écoles publiques financées par l'Etat.

LES ECOLES FEDERALES DU D.G.B.

Ce sont, pour ainsi dire, les écoles secondaires des syndicats. Elles dépendent uniquement du comité directeur du D.G.B. La division de l'éducation et de l'instruction du D.G.B. en assure la direction et se constitue, dans ce but, un comité de travail formé des secrétaires à l'éducation des districts du D.G.B., des directeurs des écoles et du chef de la division. Ce comité de travail établit le programme des cours pour chaque école, ainsi que les programmes des études pour les différentes matières et spécialités, proposé, au préalable, par les chargés de cours. Il s'occupe, en outre, de toutes les questions de principe ayant trait aux écoles, aux méthodes d'enseignement ainsi qu'à la sélection des élèves. Les décisions du comité de travail sont approuvées par le comité directeur du D.G.B.

Il existe actuellement sept écoles fédérales situées à Kochel am See (Bavière supérieure), Obesurzel près de Frankfort-s.-Main, Münster am Stein, Hattingen, Wennigser Mark, Burgwall et Bielefeld. L'école de Kochel est une école double dont le nombre d'élèves est de 80, alors que les autres écoles en comptent chacune 40. L'école de Bielefeld est une école de jeunes. Chaque école se charge

de douze à quinze cours par an, selon la durée des cours. Le nombre total des élèves s'élève à 2.800-3.000 par an. Il existe en outre deux autres écoles — l'une à Wasserburg sur le lac de Constance, l'autre à Rheinfelden — qui servaient surtout à former les conseillers d'entreprise locaux.

On acquiert, dans ces écoles, soit les connaissances syndicales de base (pour débutants et avancés), soit des connaissances spéciales nécessaires aux syndicalistes. Dans le premier cas, l'élève apprend à connaître les syndicats et la technique de l'organisation ; il est initié aux questions du droit, de l'économie, de la politique sociale et économique et de l'histoire de l'économie. Dans le second cas, l'élève s'attaque aux questions de la législation du travail, de la législation des assurances sociales, de la gestion des entreprises et de l'économie nationale. Le but de ces cours est poursuivi de telle façon que l'élève, une fois son instruction achevée, devrait être capable d'assumer les fonctions qui correspondent à l'enseignement reçu et cela — d'une façon indépendante et sans nouvelle initiation. Une des conditions est évidemment d'amener l'élève à parfaire par lui-même et sans interruption les connaissances acquises. Les proportions dans lesquelles ce but est effectivement atteint sont évidemment variables et dépendent de l'âge, de l'expérience syndicale, de l'instruction antérieure et du caractère. Les résultats acquis sont cependant satisfaisants dans les grandes lignes et encourageants.

Les écoles fédérales sont des internats où l'on étudie du matin au soir pendant les deux ou trois semaines du cours. L'élève est logé et nourri gratuitement et obtient une compensation pour la perte de salaire. Elle s'élève à 45 D.M. par semaine pour les élèves mariés, plus 5 D.M. par enfant et à 20 D.M. par semaine pour les célibataires. Il faut y ajouter un montant de 1 D.M. par jour pour l'achat de livres.

Les directeurs de ces écoles consacrent l'essentiel de leur activité à leur établissement. Ils sont nommés par le comité directeur du D.G.B. Ce sont des personnes qui ont de l'expérience pédagogique et de l'expérience dans l'enseignement pour adultes. L'enseignement dans les écoles du D.G.B. constitue une occupation secondaire pour les autres chargés de cours. Les élèves sont inscrits, notés et, si les secrétaires à l'éducation de leur district ou cercle le jugent indiqué, on leur confiera des fonctions de responsable et on développera leur instruction.

L'enseignement supérieur dans la formation de l'élite syndicale est donné dans les « Académies du Travail ».

Il existe actuellement trois de ces instituts : l'académie du travail de Francfort-sur-Main, l'académie sociale de Dortmund et l'académie de l'économie publique de Hambourg. Il s'agit là d'instituts à la fondation desquels ont participé les gouvernements des Landes compétents, les communes où se trouvent leur siège et les syndicats. Les traitements du personnel enseignant et les frais d'installation des écoles sont supportés par les pouvoirs publics. Les syndicats s'occupent de la sélection des étudiants et de la couverture de leurs besoins par l'octroi de bourses. A la tête de chaque académie se trouve un curatorium. Il nomme le directeur et les chargés de cours, établit les programmes et exerce un contrôle sur l'administration. L'influence syndicale est prépondérante dans ces curatoriums. La durée des cours est de onze mois pour l'académie du travail et l'académie sociale et de vingt-deux mois pour l'académie de l'économie publique.

Ces trois académies sont des fondations nouvelles. L'académie du travail existait avant 1933 et avait déjà une certaine tradition. Parmi les syn-

dicalistes d'un certain âge, qui occupent aujourd'hui des postes de commande, se trouvent de nombreux anciens élèves de cette académie. Les nazis la supprimèrent en 1933 et elle ne fut reconstituée qu'en 1946. Les cours y sont d'un niveau élevé et mettent l'accent, plus que dans les écoles fédérales, sur le travail scientifique. Cependant, quelques réserves s'imposent car l'existence trop courte de ces instituts n'a pas encore permis de leur donner une forme définitive. Le curatorium et le corps enseignant s'efforcent d'élever le niveau et le rendement afin de donner à ces académies leur pleine valeur dans la formation de premier rang. Les syndicats, de leur côté, essayent de perfectionner de telle sorte la sélection des élèves des académies pour ne diriger sur ces instituts coûteux que des militants dont le caractère syndicaliste, l'esprit de solidarité et les qualités intellectuelles soient également parfaits.

Les dépenses totales du D.G.B. pour l'éducation s'élèvent à deux millions et demi de D.M. environ

par an⁽¹⁾. Cette somme représente un pourcentage élevé des recettes de la Fédération des Syndicats et montre quelle importance on attache à la fonction éducative.

Outre les institutions et les écoles que nous voulons de décrire, les syndicats industriels rattachés à la Fédération ont leurs propres cours pour les syndicalistes de leur association. Certains de ces syndicats, tels que celui des transports publics et communications, des mineurs, des métallurgistes ont leurs propres écoles. On y tient des cours qui initient les syndicalistes à leurs tâches propres. Le syndicat des textiles et de l'habillement a commencé la construction d'une école. D'autres associations syndicales utilisent les écoles fédérales du D.G.B. quand, à l'occasion, elles veulent organiser des cours pour leurs syndicalistes.

F. Fr.

(1) 200 millions de francs au cours actuel.

Nous avons bien travaillé à Kochel

Kochel est tout d'abord un petit village charmant, au bord d'un lac, au pied des Alpes bavaroises. Kochel est ensuite une école de formation de cadres pour le « Deutscher Gewerkschafts Bund » (D.G.B.), la confédération allemande du Travail, cadre magnifique dans lequel toute l'année se succèdent les élèves envoyés par les syndicats.

Mais Kochel ce sera surtout pour les membres de la délégation française qui a participé à la rencontre internationale du 3 au 17 septembre 1950 un excellent souvenir et un modèle à renouveler. Je ne m'étendrai pas sur tous les à-côtés, qui ne sont pas négligeables, accueil fraternel, nourriture « saine et abondante », excursions bien choisies (où les amateurs de photos et de « cartes postales » furent sur les dents), spectacles variés, etc. Je veux m'en tenir au côté « sérieux » de la quinzaine.

Chaque matin nous avons entendu des exposés intéressants et variés suivis d'une discussion qui se poursuivait l'après-midi, voire dans la soirée, soit avec l'ensemble des participants (une bonne centaine dont 70 Allemands et 30 camarades venus de tous les points de l'Europe) soit en cercles d'études, soit en conversations privées... Tout au plus pourrait-on regretter que les séances plénaires aient été trop nombreuses ou plutôt que l'on n'ait pas eu assez de temps pour discuter « d'homme à homme ».

Je ne veux point étudier dans ses détails l'ensemble des travaux, qui allaient d'exposés objectifs sur l'organisation internationale du Travail et l'U.N.E.S.C.O. à des rapports sur « les problèmes de la jeunesse dans les pays démocratiques et les Etats totalitaires » en passant par des exposés faits par un membre de chaque délégation sur la situation dans chacun des pays représentés (du point de vue social et économique en particulier). Je me bornerai à des observations d'ensemble : très vite il est apparu à tous qu'il n'y avait pas de problèmes **purement nationaux** ; les points de vue exposés ont le plus souvent reflété beaucoup plus les sentiments profonds de chacun, ses tendances personnelles que des idées « nationales ». Sur le plein emploi, le chômage, les problèmes des jeunes, des femmes, des réfugiés, sur la répartition du revenu national entre les différentes classes sociales, sur les problèmes de la co-gestion ou de la co-direction dans le secteur privé, sur les obligations que créent à la classe ouvrière les

nationalisations, sur les buts et les méthodes de l'éducation, sur le rôle du mouvement ouvrier dans la lutte pour la paix, la liberté et la démocratie (1), les discussions furent parfois arides, toujours courtoises, jamais chauvines. Ce fut un plaisir que d'assister à une controverse entre deux camarades allemands : l'un, spiritualiste, ayant tendance à croire à la nécessité d'une élite devant servir de guide à la masse ouvrière, et l'autre fidèle à la tradition marxiste, à l'idée de la lutte des classes, au matérialisme (qu'il distinguait soigneusement de la caricature stalinienne). Plaisir aussi de voir que les jeunes s'intéressaient, après les exposés « nationaux » aux problèmes les plus concrets : quel est le taux des salaires ? les jeunes sont-ils protégés ? comment fonctionnent la sécurité sociale et l'assurance invalidité ? Y a-t-il des chômeurs et que reçoivent-ils ? Y a-t-il des possibilités d'embauche ? Qu'est-ce qu'un comité d'entreprise ? Comment sont organisés les syndicats ?

Hors programme s'institua un débat sur le réarmement allemand. Il est intéressant de voir la résistance des jeunes à l'idée même de service militaire, la crainte de tous de voir réapparaître un militarisme, meilleur appui de la conservation et de la réaction sociales, le désir de ne pas rester inactifs devant la menace de l'impérialisme soviétique, l'étonnement quand les occidentaux offrent dix divisions... après avoir pendant cinq ans prêché la démilitarisation totale.

Nous sommes revenus très satisfaits de ce qui a été fait là-bas pendant ces quinze jours. Nous pensons y avoir trouvé la preuve qu'il est possible de s'entendre entre travailleurs de tous pays en restant fidèles aux traditions de l'internationalisme prolétarien.

Tous ensemble nous avons cherché la voie commune vers un avenir meilleur et ces deux formules semblent avoir recueilli une approbation unanime :

Ne laissons point se perdre la leçon de Kochel. « Sans pain, pas de démocratie ; sans démocratie, pas de pain » et « Freiheit, Friede, Freundschaft : Liberté, Paix, Amitié ».

Pierre GIRAUD

(1) Notons en particulier une intéressante opinion : la classe ouvrière allemande avait su après 1919 mener une politique sociale hardie mais s'était désintéressée des **problèmes économiques** ; ...et un jour l'économie réactionnaire a étranglé la politique sociale... Expérience à méditer !

Après les rencontres de la Ruhr

La Confédération des Syndicats Allemands a invité des militants syndicalistes de plusieurs nations à un voyage d'étude d'une dizaine de jours. Notre propos n'est pas, en ces lignes, de présenter un compte rendu détaillé des différentes manifestations et des réalisations avec lesquelles les délégués ont pu prendre contact, grâce à la réception si généreuse et si prévenante de nos camarades allemands. Nous voudrions plutôt, en guise d'introduction à ce compte rendu, et en réponse aussi à la complète franchise dont les représentants du mouvement ouvrier allemand ont fait preuve à l'égard de leurs hôtes, nous interroger sur les conditions dans lesquelles la plupart d'entre nous ont été à cette rencontre, sur les dispositions que beaucoup de délégués adoptaient instinctivement à l'égard du prolétariat allemand. Nous croyons qu'il peut être utile de confronter ces dispositions, suscitées le plus souvent par des contacts immédiats qui ne laissent pas toujours place à la réflexion, avec ce que pourrait nous dicter notre conscience de syndicaliste et de démocrate. Peut-être sera-t-il alors possible de considérer, suivant les perspectives ainsi dégagées, le problème que pose la reconversion de l'Allemagne à une vie démocratique et internationale.

Nous parlerons franchement. Bien des délégués invités au festival de la Ruhr y sont partis dans l'intention, consciente ou non, de discerner les « bons » Allemands des « mauvais », ceux qui n'étaient ni coupables, ni responsables du III^e Reich nazi, de ceux qui l'étaient. A cette tentative de discrimination correspondait l'explication — ou l'excuse — présentée par des camarades autrichiens en particulier : le nazisme avait été imposé au peuple, celui-ci avait dû le subir, contraint et forcé. Cette allégation, avons-nous dit, se place dans la même perspective que la distinction entre « bons » et « mauvais » Allemands, car elle se poursuit « in petto » dans les termes suivants : le peuple a été contraint par Hitler d'adhérer au nazisme, Hitler nous a donc fait violence, notre pensée, nos convictions démocratiques n'étaient donc pas en question, il ne faut pas les suspecter, il n'y a donc que de bons Allemands.

Notons d'abord, et de façon préliminaire à toute autre considération, que cette position du problème qui veut être une excuse et un réconfort, n'y parvient que modérément. En effet, s'il a déjà été possible d'imposer un système totalitaire au peuple sans engager sa responsabilité, rien ne peut nous garantir que le même phénomène ne se reproduira pas à l'avenir, — en toute tranquillité d'esprit chez ceux qui, encore une fois, le subiront, mais n'y auront été pour rien. Il n'y aura donc, une fois de plus, qu'à attendre que ça passe, comme une mauvaise purge administrée par un médecin sadique, mais tout-puissant. Perspective peu encourageante, et peu flatteuse par surcroit, pour le malade qui accepte ainsi de digérer n'importe quoi.

Mais le problème, qui n'introduit qu'à des éventualités aussi peu réconfortantes, est-il justement bien posé ? Avons-nous le droit en tant que démocrates, de classer les hommes en deux catégories définitives et irrévocables : les « bons » et les « mauvais » ? Le mérite, — la difficulté et la fragilité aussi — de la démocratie ne viennent-ils pas de ce qu'aucun homme, en réalité, ne peut être sincèrement considéré comme étant bon ou mauvais, juste ou injuste, droit ou criminel, et ceci de façon parfaite, infaillible ? Le bien ou le mal abso-

lus ne sont pas, pour le démocrate, du ressort de l'homme. Les termes de « vipère lubrique », de « rat visqueux », « chef génial », « père des peuples », et toutes les condamnations ou les canonisations définitives et sans rémission qu'ils comportent, tout ce vocabulaire sans appel et d'une rigidité minérale ne peuvent que trahir ou déformer aux yeux d'un démocrate ceux auxquels ils s'appliquent. La véritable démocratie n'est guère « populaire », puisqu'elle consiste à appeler des hommes d'opinions différentes à travailler à une œuvre commune de justice et d'émancipation sociale. Mais cette vocation à un travail commun suppose que chacun renonce à se considérer comme le seul détenteur de la véritable solution. La démocratie demande donc que nous reconnaissions, en chacun de nous-mêmes, et en chacun des autres hommes, la possibilité continue de l'erreur, et celle, toujours nouvelle aussi, de nous en corriger. Et ces possibilités entraînent pour nous un devoir : celui de ne pas abandonner, de ne pas exclure, de ne pas liquider ou jeter en camp de concentration le citoyen dont l'opinion diffère de la nôtre. Même s'il a commis une erreur, ce n'est qu'en apparence seulement que nous pouvons nous désolidariser de son erreur en l'internant. En réalité, nous pouvons un jour, nous aussi, commettre cette erreur. Notre devoir est d'accepter cette solidarité dans l'erreur comme dans la justice, de partager cette responsabilité humaine, pour nous trouver toujours plus nombreux, plus clairvoyants, plus efficaces dans la lutte contre l'injustice.

Dans cette perspective qui est à l'inverse des classifications définitives du totalitarisme, notre situation, notre devoir et nos relations à l'égard du peuple allemand apparaissent sous un jour nouveau.

Le peuple allemand a commis l'erreur du nazisme. Nous ne pouvons le considérer comme définitivement déchu de toute dignité humaine à cause de cette erreur. Nous ne devons pas céder à une sensibilité bien excusable qui nous fait toujours soupçonner les vestiges ou les manifestations camouflées du totalitarisme derrière telle ou telle attitude que nous ne comprenons pas immédiatement. Nous devons d'autant moins nous laisser entraîner à une condamnation irrévocable que la vie politique de notre propre pays n'est pas exempte, depuis la Libération, des apparitions non équivoques du totalitarisme, d'extrême-gauche ou d'extrême-droite.

Parce que nous ne devons pas condamner, devons-nous inversement considérer, dans nos relations avec le peuple allemand, que tout danger est définitivement écarté ? Pareille attitude serait aussi erronée que la précédente. Une défaite comme celle qu'a subie le peuple allemand en 44-45, et les souffrances qu'elle a entraînées dans les années qui ont suivi, ne sont pas, tant s'en faut, le procédé pédagogique le mieux adapté pour faire comprendre à un peuple les erreurs qu'il a commises. Il est donc toujours possible que se produisent, sinon des rechutes, du moins la tentation de rechutes dans le passé.

La double interdiction que nous devons nous fixer à nous-mêmes à l'égard du prolétariat allemand peut donc se formuler ainsi : ne pas condamner sans appel, ne pas croire non plus le danger totalitaire définitivement écarté. A cette double défense correspond un double impératif : reconnaître et seconder toutes les manifestations d'une renaissance

ce du prolétariat allemand à une vie démocratique, rester vigilant à l'égard de toutes les situations pouvant favoriser une réapparition du fascisme.

Nous ne ferons, pour conclure, que mentionner deux points précis auxquels s'appliquent chacune des recommandations que nous venons d'établir.

La naissance en 1945 puis le développement de la Confédération Syndicale Allemande (Deutsches Gewerkschaftsbund ou DGB), Centrale unique pour toute l'Allemagne de l'Ouest, qui groupe près de 5 millions de travailleurs, est un premier résultat à l'actif du prolétariat allemand dont l'importance ne doit pas être sous-estimée. Ce résultat est d'autant plus significatif qu'il vient après les douze années pendant lesquelles le nazisme s'était efforcé d'oblitérer la conscience de classe du prolétariat et de niveler sa résistance à l'exploitation étatique ou capitaliste sous la pression d'une exaltation nationaliste encore accrue par la guerre. Quelques conversations avec les militants de la confédération allemande suffisent à montrer comme est ressentie de façon urgente la nécessité d'affermir à nouveau la conscience des travailleurs à l'égard de l'exploitation renaissante, et quelle sera, en ce sens, l'importance de la « *Mitbestimmung* », — ou participation des travailleurs à la gestion de l'entreprise — sur laquelle la lutte doit s'engager prochainement, et qui peut être un premier pas vers une appropriation des instruments de production au bénéfice des travailleurs.

Inversement, on ne saurait fermer les yeux à l'égard de certains aspects de la situation actuelle de l'Allemagne qui ne peuvent que favoriser dangereusement la recrudescence d'un certain nationalisme absolument aveugle et sourd aux exigences de la justice sociale. Il s'agit de la division de l'Allemagne en deux zones, occidentale et orientale, et

de l'afflux continual des réfugiés de la zone est vers la zone ouest. Le régime que fuient ces réfugiés, et qui règne en zone orientale sous le contrôle de l'URSS, présente les caractères suivants : parti unique, police politique, rationnement sévère, travail obligatoire, subversion des valeurs culturelles basées sur le respect de la personne humaine. A considérer ces données élémentaires de sang-froid, on constatera qu'elles correspondent aussi bien à celles de la vie politique et sociale des Allemands sous le troisième Reich nazi. La seule différence qui existe entre les deux noms indiquera également le vrai motif de la désertion des Allemands de la zone Est au profit de la zone Ouest : sous Hitler le régime ainsi caractérisé était garanti aux yeux des Allemands, par leurs compatriotes eux-mêmes. En zone russe ce régime identique est appliqué aux Allemands non plus par d'autres Allemands, mais par la puissance des Soviets. Le réfugié qui fait fuir les Allemands vers l'Occident n'est donc pas dicté par une revendication de justice et de liberté, mais par un mouvement d'amour-propre national. Si les démocraties de l'Ouest, et les dirigeants du prolétariat allemand, ne savent pas donner à cette protestation une autre signification, si demeurent à l'Ouest de l'Allemagne et de l'Europe l'injustice sociale et l'exploitation du travailleur par le capital, le sentiment nationaliste, actuellement dominant, ne pourra que s'en trouver encore exalté, et étoufferait pour longtemps le renouvellement démocratique de l'Allemagne...

La guérison de l'Allemagne et plus généralement la défaite du totalitarisme sont possibles, si nous savons établir une société où la justice et la liberté seront enfin respectées, pour l'amour d'elles-mêmes, et des autres hommes.

J. PEYRAUBE.

Les Américains, le Plan Marshall et la France

La grande presse a déjà fait allusion à l'article publié, aux Etats-Unis, par l'organe officiel du CIO (CIO News du 21 septembre). Nous regrettons de ne pouvoir publier en extenso la traduction de cet article donnée par la Documentation Française (Art. et doc., du 2 octobre).

Résumons-en l'esprit. Trois syndicalistes américains appartenant aux deux grandes confédérations ont visité la France. Ils ont été déçus de voir le niveau de vie des travailleurs français si bas, alors que les employeurs font des bénéfices croissants. John Livingston, vice-président du syndicat de l'Automobile (UAW-CIO) résume bien les inquiétudes de ses camarades en déclarant :

« Si l'on ne fait pas bientôt quelque chose pour améliorer les conditions de vie en France, en Italie et en Allemagne Occidentale, nous ne tarderons sans doute pas à découvrir que toute l'aide accordée jusqu'à présent et que l'on a consacrée à la remise en état des industries, risque d'être dans les mains ou sous le contrôle d'un dictateur qui montre tous les jours de plus en plus son appétit du pouvoir et sa haine des Etats-Unis. Ce dictateur, c'est Joe Staline. »

Dès avant la publication de cet article, des rapports avaient été adressés aux responsables du CIO et dans sa réunion du 29 août le Comité Exécutif de la grande Confédération Américaine établissait un programme de politique étrangère où l'on peut lire :

« ... 3.) Le CIO invite l'ECA (Administration du Plan Marshall) à mettre à l'étude une nouvelle et courageuse politique en vue d'encourager une meilleure distribution du revenu national dans les pays recevant l'aide Marshall, »

(Le texte intégral des décisions du CIO a été publié dans le numéro 118 du 28 septembre du bulletin intérieur F.O. : La vie syndicale internationale).

Notons enfin que l'article cité plus haut contient cette observation des Syndicalistes Américains :

« ...Le gouvernement français agissant en vertu d'une législation « rétrograde » n'a guère contribué à procéder à des réformes économiques intérieures. »

Opinion qui n'est pas seulement celle de syndicalistes puisque, dans un article du New York Herald Tribune (23 sept.) un journaliste étudiant « le réarmement et le problème social de la France » écrivait :

« La faiblesse éclatante de la structure sociale française a toujours consisté dans une mauvaise distribution des ressources, accentuée par la fraude fiscale de certaines catégories. Ceux qui vivent de revenus fixes ne peuvent frauder. Mais les paysans et les commerçants semblent penser que la Révolution de 1789 leur a donné le droit sacré de ne pas payer d'impôts et ils ont tiré parti le plus possible de ce « droit », (D'après la traduction dans Articles et documents du 4 octobre).

LES LIVRES ET LES SYNDIQUÉS

Le mouvement syndical à ses origines a été surtout le fait de travailleurs manuels et à maintes reprises il a manifesté sa défiance à l'égard de ceux que l'on pourrait appeler les intellectuels, bourgeois d'origine le plus souvent, faiseurs de systèmes ou enclins à accorder aux théories et manœuvres politiques la première place dans l'action syndicale. Défiance justifiée par les événements et les abandons du passé, la classe ouvrière était excusable de ne pas mettre sa confiance dans ces transfuges de la bourgeoisie qui connaissaient mal ses besoins ses souffrances et ses aspirations.

Les premiers syndiqués étaient facilement gagnés à un ouvriérisme un peu simpliste. Derrière les raisons excellentes qui les faisaient ne vouloir confier la défense des intérêts ouvriers qu'à des ouvriers, venait une défiance injuste ou tout au moins exagérée de ce que pouvaient donner les études théoriques et les livres.

Progressivement une transformation s'est faite d'ailleurs dans les esprits et bien des préjugés ont maintenant disparu, bien des défiances ont été dissipées. Mais nous devons constater pourtant que le vieux esprit ouvriériste subsiste encore, que des préventions sont toujours vives contre le livre et la lecture, que les travailleurs en faux col employés et fonctionnaires sont parfois regardés avec une certaine inquiétude comme s'ils n'étaient pas des travailleurs comme les autres et parfois plus durement exploités que les autres.

Ce sont ces dernières réserves que nous souhaitons voir disparaître en signalant d'abord que l'action syndicale s'est considérablement transformée depuis cinquante ans. Il ne s'agit plus d'un syndicalisme de minorités actives, mais d'une masse énorme de syndiqués dont beaucoup sont encore inexpérimentés et mal informés, on sait aussi que les tâches ou fonctions d'un syndicalisme devenu majeur ont singulièrement augmenté et tout le monde peut comprendre qu'au lieu de quelques secrétaires ayant une expérience pratique mais limitée à quelques conflits de métier ou d'atelier, le monde du travail a besoin aujourd'hui de centaines et de milliers de militants pour encadrer les travailleurs dans les syndicats, les unions et les fédérations, pour étudier avec intelligence et discuter avec profit les multiples problèmes économiques, politiques, statistiques et sociaux que posent aujourd'hui le régime de la sécurité sociale, la discussion des conventions collectives, le statut des comités d'entreprise et la co-gestion.

Il va sans dire que la seule expérience de l'atelier et du syndicat ne suffit pas pour donner des informations suffisantes sur des problèmes de cette ampleur. Il y faut une documentation, une étude des textes, un examen des problèmes analogues dans le monde qu'on ne peut guère trouver que dans des livres dont le prix est considérable et dans des revues ou bulletins dont l'aspect n'est pas toujours attrayant et auxquels l'abonnement est coûteux.

Fernand Pelloutier, aux leçons de qui il faut toujours revenir, souhaitait que chaque militant eût sa planchette à livres garnie d'ouvrages en petit nombre, mais substantiels. Le conseil reste bon, mais la planchette est désormais insuffisante et ces militants doivent avoir à leur disposition des matériaux de travail renouvelés et tenus à jour.

Malheureusement le livre est cher, les ressources des travailleurs sont limitées et il ne saurait être question de multiplier les bibliothèques individuelles.

C'est donc aux syndicats, aux unions, aux fédérations qu'il appartient de constituer ces bibliothèques de travail désormais indispensables, et qui doivent être un de leurs services fondamentaux, comme leur service juridique.

Il ne s'agit pas de tout avoir, mais seulement l'essentiel. Et par ailleurs, il faut faire largement appel aux bibliothèques publiques qui sont des créations nationales ou municipales, à la disposition de tous. Sans doute beaucoup de ces bibliothèques étaient jadis des salles poussiéreuses et mal éclairées, faiblement dotées de moyens, tenues par des personnages parfois pittoresques mais le plus souvent rébarbatifs, qui prenaient au pied de la lettre leur titre de « conservateurs » et ne favorisaient guère les emprunts. Ajoutons que traditionnellement ces bibliothèques étaient ouvertes à des heures peu favorables pour les travailleurs n'étaient guère fréquentées que par une clientèle de petite bourgeoisie et que le choix des livres offerts au public se ressentait d'une orientation systématiquement conservatrice et conformiste.

Mais c'est là un fait du passé. Un nouvel esprit a soufflé sur la plupart de ces établissements et sans prétendre qu'ils soient tous aujourd'hui parfaits, qu'ils disposent de locaux appropriés et riants, de bibliothécaires toujours sympathiques et accueillants, d'un choix de livres très complet notamment sur tous les problèmes qui intéressent le monde du travail, nous pouvons très bien dire qu'il y a dans ces institutions des possibilités d'information et de travail dont nous pouvons largement user et qui nous rendront de grands services.

Elles en rendront d'autant plus aux travailleurs que ceux-ci s'y intéresseront. Usagers de la bibliothèque, électeurs de la ville, ils auront leur mot à dire, leur point de vue à faire valoir sur les heures d'ouverture, sur le choix des livres nouveaux à acquérir et des abonnements aux périodiques, il leur appartiendra d'entrer en contact avec les autorités municipales et les conservateurs pour que la bibliothèque puisse remplir au mieux le rôle qui doit être le sien dans l'éducation populaire.

Il est facile d'arriver à des accords pour que tels livres essentiels mais coûteux ne soient pas achetés à la fois par la bibliothèque municipale et la bibliothèque syndicale, mais qu'elles fassent des choix complémentaires : Nous pensons par exemple à des ouvrages comme :

Les livres de Georges Duveau sur le mouvement ouvrier sous le second Empire ;

Le répertoire d'Edouard Dolléans et Victoire Crozier ; Mouvements ouvrier et socialiste ;

L'étude de Maxime Leroy : La coutume ouvrière, dont le prix d'achat est relativement élevé.

Il n'est nullement question, on s'en doute bien, de transformer chaque syndicaliste en rat de bibliothèque et de remplacer l'expérience directe et l'action quotidienne par la seule recherche érudite et la méditation, mais seulement de mieux armer les militants pour les luttes qu'ils auront à soutenir. Qu'on ne s'y trompe pas, quand nos délégués syndicaux sont en face des représentants des pouvoirs publics et du patronat, ceux-ci disposent d'une information étendue, d'arguments étudiés et reposant sur des faits et qu'on ne peut écarter par des injures ou de simples envolées oratoires même lyriques. Est-ce trop demander que de souhaiter pour nos représentants les mêmes possibilités d'argumentation et de discussion ?

Georges VIDALENC.

Les problèmes de l'orientation professionnelle et de l'apprentissage en France

L'étude dont nous commençons ici la publication est la reproduction de l'exposé fait par notre camarade Calvel à la Semaine d'Etude d'Uccle organisée par nos amis de la Centrale d'Education Ouvrière Belge. Elle s'inscrit dans un ensemble de discussions sur les problèmes de la formation professionnelle et de la promotion ouvrière.

I. — APPARITION ET DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE ET DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE : DIFFICULTES RENCONTREES ET DOCTRINES EN PRÉSENCE.

L'apprentissage qui a été, de temps immémorial, à la base de toutes les activités de production ou de transformation, que ce soit sous la forme artisanale ou industrielle, devait au début du vingtième siècle soulever de sérieux problèmes d'adaptation.

Les corporations, dont l'une des raisons d'être était de veiller à la formation de compagnons, avaient laissé dans ce domaine, malgré leur disparition qui date de la fin du dix-huitième siècle, des traditions de compagnonnage qui assuraient, durant tout le dix-neuvième siècle, la pérennité des anciennes coutumes de formation professionnelle : apprentissage d'abord, perfectionnement ensuite au cours d'un tour de France indispensable. « Les mémoires d'un Compagnon » d'Agricol Perdiguier sont, à ce sujet, on ne peut plus intéressants.

Mais à la fin du dix-neuvième siècle et au début du vingtième siècle, le progrès industriel allait transformer bon nombre de métiers, bousculer ces traditions et rendre en même temps plus difficile la formation d'ouvriers qualifiés.

Bien que cela ne soit pas dénué d'intérêt, je ne m'étendrai pas sur les causes multiples de cette évolution. N'oublions pas cependant qu'à cette époque-là il fallait payer pour apprendre un métier, alors que dans le même temps, les emplois de manœuvres rémunérés se faisaient de plus en plus nombreux et que dans ces conditions les familles modestes hésitaient à supporter, non seulement le manque à gagner résultant du temps passé par leurs enfants à apprendre un métier, mais aussi à sortir de l'argent pour payer cette formation.

Le résultat ne se fit pas attendre, l'industrie comme l'artisanat souffriraient rapidement du manque de main-d'œuvre qualifiée et les pouvoirs publics allaient plus particulièrement en prendre conscience au cours de la guerre 14-18.

Aussi la première guerre mondiale terminée, le parlement devait se saisir de ces problèmes et une loi organique, la loi Astier, fut votée en 1919.

Bien que la création du Conservatoire des Arts et Métiers remonte à 1794, que l'Ecole des Arts et Manufactures (initiative privée) ait été créée en 1829 et que les premières écoles nationales professionnelles datent de 1881 et 1882, c'est la loi Astier qui réglementa l'apprentissage et sur un plan plus large organisa et créa, presque de toutes pièces, l'enseignement technique en France.

Dans le domaine de l'apprentissage, la loi Astier rendit le contrat d'apprentissage obligatoire, elle créa les cours professionnels et, comme sanction à cette éducation technique, le certificat d'aptitude professionnelle fut institué.

Pour ce qui est de la formation des techniciens, et dans certains métiers d'ouvriers qualifiés, il fut prévu :

a) la création d'établissements dits écoles de commerce et d'industrie transformés depuis en collèges techniques.

b) des sections d'enseignement technique, dans le cadre des collèges modernes ou des cours complémentaires des écoles primaires.

c) des écoles de métiers.

La loi très souple, trop souple, permit au patronat, surtout dans l'artisanat, de ne tenir souvent aucun compte de son contenu.

Cependant, lorsque des cours de perfectionnement étaient mis sur pied, la loi stipulait : « Ces cours sont obligatoires pour les jeunes gens et jeunes filles, âgés de moins de dix-huit ans, qui sont employés dans le commerce et l'industrie, soit en vertu d'un contrat d'apprentissage, soit sans contrat. »

Hélas ! de la promulgation de la loi, à 1939, bien souvent les cours professionnels furent inexistant, et lorsqu'ils furent créés, beaucoup de patrons oubliaient de se plier aux obligations prévues par la loi.

Bien entendu l'application des sanctions demeura lettre morte.

Aussi durant cette période, par rapport au nombre des apprentis, il ne fut établi que très peu de contrats d'apprentissage. Là encore, la loi ne fut pas respectée. De même le nombre d'apprentis candidats aux examens du certificat d'aptitude professionnelle fut durant cette période ridiculement bas.

Certes il est juste de reconnaître qu'une loi portant organisation de la formation professionnelle dans son ensemble ne pouvait pas, du jour au lendemain, atteindre le but qui lui était assigné, mais il est non moins juste d'ajouter, qu'à côté de quelques réussites, le contenu même du texte et le peu d'empressement du patronat à l'appliquer ne furent pas étrangers, dans le monde artisanal, à la stagnation de la loi Astier.

En ce qui concerne l'organisation de l'apprentissage dans l'industrie, le patronat prit quelques initiatives et des écoles privées, le plus souvent reconnues par l'Etat — cette reconnaissance impliquant le contrôle de l'administration, mais en contrepartie étendant le bénéfice de subventions à ces établissements — furent mises sur pied.

Dans la grande industrie, des ateliers spéciaux furent organisés, annexés à l'usine même, destinés à la formation d'ouvriers qualifiés.

Les départements ou les communes d'une part, les associations patronales d'autre part, en col-

laboration avec l'Etat, ouvrirent quelques écoles de métier. Je crois utile de préciser que lorsque la profession fut l'associée de l'Etat, celle-ci conserva, parfois scandaleusement, la haute main sur l'établissement.

Enfin, parallèlement, un effort fut effectué par l'Etat, les départements ou les communes, pour mettre sur pied des écoles de commerce et d'industrie. Mais cet effort demeura bien en deçà, hélas ! des besoins qui demandaient à être satisfait.

Bien entendu, comme dans tant d'autres domaines, le problème financier devait être et de meurer le plus difficile à résoudre. Pour y apporter une solution, une nouvelle loi créa en 1925 un impôt nouveau appelé taxe d'apprentissage, dont le montant fixé à 2 pour mille sur tous les salaires payés dans le commerce et l'industrie devait être, entièrement affecté au financement des œuvres d'éducation professionnelle.

Si, à première vue, ce type d'impôt à affectation spéciale paraissait une innovation heureuse, une des dispositions venant le compléter et instituant le système des exonérations le fut beaucoup moins. Cette disposition de loi permet au contribuable d'affecter 80 % du montant de sa contribution à l'œuvre d'éducation professionnelle de son choix ou encore lorsqu'il s'agit d'un industriel important, elle lui donne la possibilité de reverser cette somme pour financer les cours professionnels ou l'école privée, qui peuvent avoir été créés dans son usine.

Le résultat, c'est que dû en principe, le pourcentage des fonds qui peut subir l'exonération n'est versé, dans la pratique, que dans une très faible proportion aux œuvres publiques. 20 % seulement rejoignent les caisses de l'Etat, et sont attribués au budget de l'enseignement technique.

Ce système d'exonération permet en outre à certains patrons de subventionner des écoles ou des cours privés ou confessionnels qui font œuvre de formation professionnelle, ce qui ajoute à cette disposition de la loi un caractère antilaique.

Pour ce qui est de l'affectation des fonds exonérés, des Commissions dites compétentes sont chargées de leur contrôle, mais le trop grand nombre d'examens qui leur sont soumis d'une part, les éléments le plus souvent insuffisants dont elles disposent, d'autre part, rendent ce travail assez inopérant, ce qui contribue encore à diminuer un peu plus le rendement de cet impôt et à amoindrir l'efficacité des fonds qui en proviennent.

Les représentants autorisés du syndicalisme, tant ouvrier qu'universitaire, protestèrent, à l'époque, contre la pratique de l'exonération mais ils ne furent pas écoutés et il faut avouer que par cette disposition le patronat remporta une victoire à la fois matérielle et morale beaucoup plus importante qu'on ne serait tenté de le penser.

Sur le plan matériel, je vous ai indiqué déjà quelques avantages il pouvait en retirer.

Dans le domaine moral, en ayant la faculté de choisir le bénéficiaire de l'exonération et en s'acquittant personnellement de ces fonds, les patrons donnent l'impression de supporter un sacrifice. Et ils arrivent très facilement à s'en persuader eux-mêmes, bien que toutes les impositions, y compris celle-là, entrent dans le prix de revient et que la marche de leur atelier ou de leur usine soit le résultat de la coopération du capital et du travail.

Cette dangereuse illusion, le patronat l'a entretenu et l'a utilisée pour défendre sa position doctrinale en matière d'apprentissage et de formation professionnelle.

Lorsque, en effet, la loi Astier fut votée et que les cours professionnels ou les écoles furent créés, deux tendances se firent jour dans les discus-

sions relatives aux programmes et à leur contenu : il y eut une position patronale et une position ouvrière, qui devaient s'opposer.

Pour les patrons, la formation technique doit répondre avant tout à leurs besoins étroits et immédiats, et en 1927, un des leurs, M. Quentin, dans le journal « L'Usine », trouve la culture générale gênante et s'élève contre « le temps considérable consacré à l'enseignement général au détriment, dit-il, de l'enseignement technique proprement dit ».

Et un argument, dont je montrais il y a un instant la duplicité, revient souvent durant cette période dans la bouche ou sous la plume des patrons : puisque c'est le patronat qui paie pour l'enseignement technique — j'entends ici, aussi bien les cours professionnels que les écoles — eh bien ! cet enseignement doit être donné en fonction de ses besoins à lui, et d'après ses indications à lui. C'est pour cette raison que jusqu'en 1930, le patronat lutta pour que l'enseignement technique demeurât attaché au ministère du Commerce, comme primitivement prévu.

Pour les ouvriers, s'il s'agit également de former des producteurs, il apparaît non moins indispensable de mettre cette occasion à profit pour élargir leur culture et faire d'eux des citoyens plus éclairés et des hommes plus conscients.

La tâche des milieux officiels, au centre de cette controverse, fut difficile, reconnaissions-le, mais si à cette époque on essaya en paroles de donner droit aux revendications des ouvriers, dans la pratique, tout en faisant mine de réaliser un compromis, on se rapprocha davantage des thèses patronales.

D'ailleurs dans les organes d'administration ou de gestion, la représentation ouvrière jusqu'en 1936 est le plus souvent de pure forme : deux ou trois délégués qui sont là davantage comme otages que comme représentants indépendants et de quelque efficacité ! A partir de 1936 on commence cependant à faire une place plus grande à la représentation ouvrière. La parité est admise dans bien des cas. Par ailleurs le mouvement syndical ouvrier essaie, à la faveur de l'établissement des conventions collectives, de contrôler de plus près les œuvres d'apprentissage et la vie des cours professionnels, en incluant dans la convention un paragraphe portant réglementation de ces problèmes-là.

Hélas ! l'approche de la guerre et son éclatement en 1939 ne permirent pas à la classe ouvrière de dégager davantage les œuvres d'enseignement professionnels de l'emprise patronale. Et il fallut attendre 1945 pour qu'une nouvelle étape fût accomplie. Cependant avant d'en arriver là, je voudrais dire quelques mots sur l'orientation professionnelle.

L'institution organique en fut décidée par une loi qui date de 1922. La loi sur l'apprentissage précédait donc, dans le temps, celle instituant l'orientation professionnelle.

A vrai dire, comme c'était là un domaine nouveau, où l'on ne pouvait avancer que prudemment et après une sérieuse expérimentation, l'orientation professionnelle, jusqu'en 1939, ne se développa qu'à un rythme très lent. Au milieu d'un scepticisme déprimant, la seule réalisation vraiment importante, dans ce domaine, fut la création, au cours de cette période, de l'**Institut d'Orientation Professionnelle**, qui allait permettre à l'œuvre de préciser et de mettre au point ses méthodes, de former ses cadres et d'assurer ainsi sa pérennité et son essor futur.

Ceci dit, c'est peu pour l'orientation professionnelle et je vous demande de m'en excuser, j'en arrive à la deuxième partie de mon exposé.

Raymond CALVEL.

(à suivre).

DOCUMENTATION

NOTE PRELIMINAIRE

La préparation du Congrès Confédéral et les difficultés inévitables de mise en route de ces Cahiers n'ont pas permis, pour ce numéro, la réalisation d'un premier essai valable de documentation. Ce que nous présentons n'est qu'une ébauche de ce qu'une équipe en formation devra réaliser.

Cette équipe se réunira au Centre d'Education Ouvrière, chaque vendredi à 20 heures. Elle examinera les documents qu'elle aura pu rassembler, elle en discutera, elle les classera. Elle en tirera les éléments de cette chronique régulière.

Gelle-ci ne pourra pas être complète. Elle s'efforcera d'être vraie et d'être utile, sans jamais vouloir sacrifier la vérité à la commodité. Tentative sincère d'information et de recherche qui profitera de toutes les critiques qu'on voudra bien lui faire !

NOTES STATISTIQUES

LES NOUVEAUX INDICES DE PRIX

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques a mis au point une série de nouveaux indices des prix de détail.

Les indices actuellement publiés comparent les prix actuels aux prix des mêmes denrées en 1938. La comparaison avec une époque qui devient lointaine perd de son intérêt pratique. En particulier, la

d'après la structure actuelle des dépenses des salariés de la région parisienne.

Le second indice, basé sur les prix du charbon, du gaz et de l'électricité, est dit indice des prix de détail des articles de chauffage et d'éclairage à Paris.

Le troisième indice est celui des prix de détail des fruits et légumes frais à Paris. L'établissement de cet indice est rendu plus difficile par les variations saisonnières du panier de la ménagère.

Pour tous ces indices la base des calculs est le niveau moyen des prix des denrées correspondantes en 1949, c'est-à-dire la date la plus rapprochée. Les conditions économiques du pays permettent-elles d'attribuer à cette année-là une valeur d'année de référence ? Il est particulièrement délicat d'en déduire pour les fruits et légumes dont la production et les prix dépendent dans une certaine mesure des conditions météorologiques. Pour éviter de mériter cette critique, des corrections ont été faites en tenant compte des années 1947 et 1948.

De toute façon on ne doit jamais oublier, quand on considère ces chiffres, qu'ils n'ont qu'une valeur indicative probable. Les documents utilisés ont d'autre part des valeurs diverses : sondages dans certains cas, relevés ne présentant aucun risque d'erre (tarif officiel de l'électricité, par exemple) dans d'autres cas.

Notons l'intérêt du travail fait par les services officiels de la statistique. Il existe beaucoup de pays où l'année de référence est trop ancienne pour permettre une évaluation réellement approximative du coût de la vie. C'est ainsi que les prix de gros en Grande-Bretagne sont rapportés à l'année 1935, que les prix de détail aux U.S.A. sont rapportés à 1986.

Donnons, pour finir, les chiffres valables pour 1950.

	Anciens indices		Nouveaux indices			
	base 100 en 1938	Alimentation 29 articles	Chauffage éclairage	Denrées alimentaires (41 articles)	Fruits et légumes frais	Chauffage éclairage
Moyenne 1949	1814		1376	100	100	100
Janvier 1950	1921		1407	107,8	117	102,2
Février	1929		1431	110,0	118	102,2
Mars	1920		1432	108,3	118	102,2
Avril	1942		1431	109,9	123	102,1
Mai	1925		1428	108,4	121	101,8
Juin	1858		1514	105,3	113	109,3
Juillet	1839		1514	105,4	102	109,3
Août	1938		1514	109,2	92,3	109,3
Septembre	2009		1640	113,6	92,2	119,6

structure des consommations change d'année en année et à plus forte raison en 12 années ayant amené autant de modifications dans les situations économiques de tous les pays et de la France surtout.

L'établissement de nouveaux indices est donc nécessaire à une appréciation plus approfondie du coût de la vie et de ses variations.

Le premier indice établi par les services cités plus haut est celui des prix de détail des denrées alimentaires à Paris (à l'exception des fruits et des légumes frais). Il comporte 41 ou 39 denrées, selon que l'on tient compte ou non des poissons frais, alors que les anciens indices ne s'appuyaient que sur 29 produits. D'autre part, la répartition de l'importance des diverses denrées dans le calcul de l'indice 100 (pondération du nouvel indice) a été déterminée

Un exemple permettra de montrer que les indices nouveaux ne peuvent, de par leur définition, donner les mêmes résultats que les anciens. Avec ces derniers l'augmentation des prix de détail de l'alimentation de janvier à septembre 1950 représente (2.009 — 1921) : 1814 = 4,8 % par rapport aux prix pratiqués en 1949. Avec le nouvel indice la même augmentation représente (113,6 — 107,8) : 100 = 5,8 % par rapport aux prix pratiqués en 49.

Ni l'un ni l'autre de ces pourcentages ne peut représenter l'augmentation réelle des prix de détail de l'alimentation à Paris pendant cette période. Il est seulement probable que le second résultat, basé sur un calcul mieux adapté aux conditions actuelles, représente l'approximation la meilleure des deux.

LES SALAIRES DANS LA METALLURGIE PARISIENNE

Donnons pour le manœuvre ordinaire les chiffres dont la comparaison s'impose avec les chiffres précédents (salaire au temps) :

	Salaire	Indice 1 base 100 en 1938	Indice 2 base 100 en 1949
Moyenne 1949	70,95	865	100
Janvier 1950	73,80	885	102,3
Février	74,25	895	103,5
Mars	77,85	944	109,1
Avril	77,90	944	109,1
Mai	78,00	945	109,2
Juin	78,40	950	109,8
Juillet	78,60	953	110
Août	78,60	953	110

(Tous les chiffres cités ci-dessus sont tirés du **Bulletin hebdomadaire de statistique** publié par la **Documentation française**.)

LES ACCORDS DE SALAIRES DANS LA METALLURGIE

Haut-Rhin. — L'accord de salaire advenu en commission paritaire de la métallurgie est le suivant :

	Première zone	Deuxième zone
Manceuvre ordinaire	74,10	68,65
Manceuvre de force	77	71,50
O. S. 1	81,50	75,50
O. S. 2	86	80
P. 1	92	85,50
P. 2	99	92
P. 3	107	99,50

Loiret. — Pour la zone à 10 % les minima garantis par l'accord signé entre le patronat et les syndicats CGT-FO et CFTC, donnent les chiffres suivants pour les catégories énoncées comme plus haut : 71 — 74,50 — 82 — 85 — 92 — 100 et 108,50.

LIVRES, REVUES ET BROCHURES

Nous signalons ici des publications qu'il y aura intérêt à consulter et dont certaines pourront faire ultérieurement l'objet d'études particulières.

Monde du Travail Libre est la revue mensuelle de la Confédération Internationale des Syndicats Libres. Les deux numéros parus (juillet et août) contiennent des études sur le plein emploi par A. Braenthal, chef du département économique et social de la CISL, sur les syndicats au Japon et en Amérique du Sud.

La Documentation Française est un service officiel qui dépend de la Présidence du Conseil. Ses publications font preuve très généralement d'un grand souci d'objectivité. Nous aurons souvent l'occasion d'utiliser les « **Articles et Documents** » qui reproduisent intégralement les traductions d'importants articles de la presse étrangère et le **Bulletin Hebdomadaire de Statistique**. D'autre part des **Notes et Etudes Documentaires** représentent de très utiles mises au point. Citons parmi les notes récentes :

L'organisation internationale du travail.
L'économie française en 1949 : bilan de l'énergie.
La situation économique de l'Europe en 1949.
Le budget d'Etat de l'URSS en 1950.

Conventions collectives, conciliation et arbitrage en France.
Documents sur la vie sociale aux USA.
L'orientation professionnelle en France.
Le régime général de la Sécurité Sociale.

Les Annales de l'Economie Collective dirigées par Edgar Milhaud terminent dans leur numéro de janvier-juin 1950 une grande étude sur les nationalisations en Grande-Bretagne. (Etude commencée dans le numéro de novembre-décembre 49).

La Révolution Prolétarienne est trop connue pour avoir à être présentée. Le numéro d'octobre 50 contient le rapport économique discuté au Congrès de la fédération F.O. de l'Alimentation et un article de R. Hagnauer sur les **Syndicats Américains**.

Christianisme Social (numéro 5-6, mai-juillet 50), publie un article de Will Herberg, du syndicat de la Confection pour Dames de New-York sur la situation ouvrière aux Etats-Unis. L'originalité de Will Herberg est que ce militant du mouvement chrétien-social aux U.S.A. a des responsabilités dans le département d'éducation d'un syndicat où les travailleurs israélites émigrés d'Europe sont nombreux.

Documents est une revue allemande publiée en français. Son numéro 6 de 1950 intitulé « Vers la démocratie économique » sera prochainement examiné dans nos Cahiers.

La démocratie industrielle et les comités d'entreprise en Suède par Charles Léger (Armand Colin éditeur) : livre de plus de 200 pages sur les sources et les origines de la démocratie industrielle, le mécanisme actuel des institutions et une évaluation des résultats obtenus.

Histoire de la Révolution Russe, par Léon Trotsky. Deux gros volumes, malheureusement coûteux (600 et 900 francs, aux Editions du Seuil) qui sont le plus captivant récit et la plus vivante analyse de l'événement. On n'est pas forcé d'épouser les thèses de Trotsky mais on ne peut se passer de lire le livre.

Contacts littéraires et sociaux : nouvelle revue bibliographique et littéraire, entend fournir des analyses sur les livres qui paraissent et qui touchent à l'actualité sociale. Le numéro 1 de septembre 1950 offre 16 pages d'analyses sur des études de la Russie, des Etats-Unis, d'histoire, d'économie et une revue des revues et des hebdomadaires. Mentionnons une très intéressante revue de la presse enfantine que nos camarades consulteront avec profit... pour leurs enfants.

Le numéro de **Contacts** 30 francs. Abonnements : 1 an 800 francs. 6 mois 160 francs. 62, rue Nationale (13^e). CCP Paris 5225-52. — Directeur : Guy Vinatrel.

Tous les livres, toutes les publications signalés ci-dessus, ainsi que tous ouvrages de librairie se commandent à « **LA LIBRAIRIE SYNDICALE** », 198, avenue du Maine, Paris-14^e.

Le gérant : G. WALUSINSKI



Les Editions Polyglottes
232, rue de Charenton, Paris-12^e

Les Cahiers Fernand Pelloutier

Cahiers mensuels de recherche et de libre discussion publiés par le Centre d'Education ouvrière de la C.G.T.-F.O.

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

(six mois - six numéros)

ordinaire soutien

France, Algérie, Territoires d'outre-mer 150 fr. 300 fr. (minimum)

Autres pays 250 fr. 400 fr. (minimum)

Abonnement collectif (à partir de dix numéros) : réduction de 10 %.

Pour tous les envois de fonds, utiliser notre compte chèques postaux Cahiers F. Pelloutier, Paris 7743.48

Administration et Correspondance à Walusinski, Centre d'Education Ouvrière, 198, avenue du Maine, Paris (14^e).

LA VIE DES CAHIERS

Pourquoi pas un nouvel « Ouvrier des Deux-Mondes » ?

La nouvelle présentation de ces Cahiers appelle quelques remarques.

Les intentions des rédacteurs n'ont pas changé. Elles sont connues des camarades qui, dès le début, leur ont fait confiance, malgré l'insuffisance évidente de nos premiers numéros ronéotypés. Puisque nous commençons une nouvelle série qui doit être régulière (sortir le 25 de chaque mois et s'en tenir à cette date, même si cela fait tomber un numéro dans un soulier de Noël) et imprimée (sur 16 pages pour commencer), il est bon de préciser ce que nous voulons faire.

Ces Cahiers sont une des activités du Centre d'Education ouvrière. Ils témoignent de cette conviction, qui ne date pas d'aujourd'hui, qui vient des origines mêmes du syndicalisme puisque c'était celle de Pelloutier, que les syndicalistes sont des hommes qui cherchent en même temps que des hommes qui agissent. Leur recherche n'est passionnante que par leur désir d'en tirer des motifs et des moyens d'action. L'action n'est pour eux fertile que dans la mesure où elle enrichit leur expérience et leur fournit de nouveaux moyens d'agir ou de comprendre.

Il nous semble que c'est un peu cela qui animait Pelloutier quand, avec des moyens dérisoires, il publiait « L'Ouvrier des Deux-Mondes » où paraissait par morceaux, son ouvrage sur « La Vie ouvrière en France ». Nous n'avons pas la prétention de faire mieux ; nous avons l'ambition de mériter qu'on nous dise fidèles à son exemple.

Comme le sous-titre de ces Cahiers l'a toujours rappelé, ses colonnes sont ouvertes à la libre discussion. Si notre formule ne comporte pas de tribune libre, c'est que l'ensemble d'un cahier est une tribune libre pour tous nos camarades. Que nos correspondants soient brefs, qu'ils tordent une bonne fois le cou à l'éloquence : nous n'avons que 16 pages. Mais ce que nous leur demandons surtout, c'est le travail sérieux, la recherche de la solide documentation permettant l'argumentation efficace. Nous leur demandons de fuir la polémique en particulier s'il s'agit de personnes.

Nous rechercherons la publication de grandes études qui ne pourraient trouver leur place dans les journaux syndicaux. Nous ferons toujours une large place à l'étude des mouvements ouvriers des autres pays.

En plus de cela, nous voulons réservé une partie de ces Cahiers à la présentation d'une documentation sincère et pratique. La tâche n'est pas facile et, pour le présent numéro, bien mal réalisée ! Il

faut choisir, dans la masse des faits et des documents, ceux que nos camarades attendent pour les utiliser immédiatement. Certains textes doivent être publiés intégralement ; d'autres peuvent être résumés et nous savons très bien qu'on n'utilisera nos résumés que dans la mesure où la pratique aura prouvé leur sincérité.

Résumons-nous brièvement.

Qu'un camarade ait participé à une décade du C.E.O., à un de ses cours ou à l'une de ses semaines d'été, ces Cahiers lui seront utiles. Ils seront le lien de tous ceux qui savent la nécessité pour les militants syndicalistes d'aujourd'hui de continuer sans répit leurs recherches. Outil de travail, d'un travail libre et fraternel d'équipe.

**

Outil de travail qui doit bien être nôtre.

Il faut que nous fassions au moins ce petit bout de révolution qui consiste à nous fabriquer notre propre outil. C'est poser la question matérielle de la vie de ces Cahiers.

Leur forme améliorée, en nous permettant un plus grand tirage, doit nous assurer une plus grande diffusion. Le présent numéro tire à 3.000 exemplaires. Il aura été largement répandu parmi les délégués du Congrès Confédéral. Ainsi aura été presque mise à sec la petite cagnotte formée par les abonnés depuis la naissance des Cahiers.

La moindre des choses est qu'ils en profitent : pour eux l'abonnement courra comme s'il n'y avait pas d'augmentation de tarifs.

Car nous sommes contraints d'en passer par là. Nous la limitons autant que nous le pouvons. Mais il nous faut 2.000 abonnés pour équilibrer le budget. Ainsi que pour pouvoir progresser sur 20 ou 24 pages. Nous y arriverons si dans chaque U.D., dans chaque syndicat, il se trouve un copain pour en parler ; si dans chaque fédération le rédacteur du journal pense à signaler notre existence, ou à citer nos sommaires.

Et, qu'en attendant, on pense à une souscription permanente qui est ouverte (pour toutes les bourses), aux abonnements de soutien. Nous publierons nos comptes de ce numéro dans le prochain.

Qu'on nous envoie aussi des adresses : nous enverrons un spécimen.

Allons-y, les copains ! A la rédaction, à la diffusion, il y a du travail pour tous. Ici plein emploi assuré de toutes les compétences !

G. W.

C. G. T. - F. O.

CENTRE D'ÉDUCATION OUVRIÈRE

198, AVENUE DU MAINE — PARIS-XIV^e

Cours du soir à Paris

(Tous les soirs, de 20 à 22 heures, au Centre)

Le Lundi : Sécurité sociale, Droit ouvrier, Mathématiques appliquées aux métiers, Propagande et action syndicales, Droit usuel.

Le Mardi : Français, Economie, Histoire contemporaine.

Le Mercredi : Allemand, Hygiène du travail, Espagnol, Esperanto.

Le Jeudi : Français, Anglais, Histoire du Travail, Histoire du Mouvement ouvrier.

Le Vendredi : Sténo, Comptabilité, Documentation et journal parlé, Evolution des techniques.

Tous ces cours (sauf ceux de langues étrangères et de comptabilité) peuvent être assurés **par correspondance**.

**

Des cours brefs et des cycles de conférences auront lieu à des dates qui seront ultérieurement précisées sur :

- L'étude des temps et des mouvements
- Le Plan Monnet et le Plan Marshall
- Le pool charbon-acier — Plan Schuman — aspects de la négociation
- Le rôle et l'action des délégués d'entreprise
- Réforme de l'entreprise
- Les coopératives : production, consommation, etc.

**

Du 20 octobre au 17 novembre, par E. Charlot, à 20 heures, aura lieu un cours de comptabilité portant sur la lecture et la compréhension du bilan, spécialement destiné aux délégués d'entreprise.

**

Du 17 novembre au 15 décembre à 20 heures, aura lieu un cours sur Marx et les marxistes, par J. Bois.

**

Un week-end réunira à Bièvres, les 2 et 3 décembre, les camarades qui ont participé aux missions aux Etats-Unis. Tous ceux que le sujet intéresse sont priés de s'inscrire au Centre d'Education Ouvrière.

**

Nous demandons à nos camarades des U.D. et des U.L. de collaborer à la création de **Collèges du Travail** et de demander au Centre d'Education Ouvrière des renseignements et de la documentation.

LA DOCUMENTATION
ÉCONOMIQUE ET SYNDICALE
198, AVENUE DU MAINE, PARIS (14^e)

CCP Paris 5450-00

*La Librairie Syndicale vous propose
un choix de bons livres :*

Fernand Pelloutier : Histoire des Bourses du Travail	240
Sorel : Lettres à Paul Delesalle	195
Lissagaray : Histoire de la Commune de 1871	400
R. Bothereau : Histoire du syndicalisme français	90
Paul Louis : La Condition ouvrière en France depuis cent ans	90
Trotsky : Histoire de la Révolution russe. La révolution de février	600
La révolution d'octobre	900
Karl Marx : Misère de la philosophie	300
A. Camus : Actuelles (chronique 1944-1948)	325
I. Silone : Le grain sous la neige	480
G. Orwell : 1984	390
Ciligia : Au pays du mensonge déconcertant	390
— Sibérie, terre d'exil	390
Elinor Lipper : Onze ans dans les bagnes soviétiques	290
Rounault : Mon ami Vassia	390

Brochures de la C.G.T. - F.O.

G. Vidalenc : L'Education ouvrière	20
La Commune de 1871	12
Le Premier Mai	12
R. Salle : Les Conventions Collectives (Analyse de la loi du 4 février 1950)	45

Ouvrage en souscription :

Histoire du mouvement anarchiste en France (1880-1914),

par **Jean Maitron**.

A la souscription **600 francs**
A la parution **450 francs**

soit, pour 1.050 francs, un ouvrage de 1.000 pages qui a valu à son auteur le titre de docteur ès lettres avec mention « très honorable ».

S'inscrire à la Librairie syndicale ; on peut le faire en envoyant 600 francs à son c.c.p. en mentionnant : souscription à l'Histoire du mouvement anarchiste.